

Séance de la matinée du 25 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 25 septembre 2020 à 9 h
Hôtel Le Montagnais
1080, boulevard Talbot
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 25 SEPTEMBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. JIMMY VOYER	3
Mme MARION TOUCAS.....	6
Mme ALEXANDRA BOUCHARD.....	10
Mme MARIE-FRANCINE BIENVENUE	14
M. MARCO BONDU.....	19
M. JOSEPH SIIMARD.....	34
PAUSE	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. ADRIEN GUIBERT	50
Mme RAYMONDE TOURIGNY	55
M. CLAUDE OUELLET	57
Mme ANNE-CÉLINE GUYON	66
M. JEAN PARADIS	73

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 SEPTEMBRE 2020 À 13 H

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SÉANCE DE LA MATINÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue à cette séance supplémentaire de l'audience publique sur le *Projet de construction du complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec.*

10 Le registre est maintenant ouvert et vous pourrez vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission ici, en salle, ou en ligne, sur le site Web, ou par téléphone au 1 800 463-4732, poste 6.

15 Je vous rappelle qu'une seule question par intervention est permise, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir, et si le temps le permet, la réinscription sera possible en fonction d'un nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance.

20 Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre à raison de trois participants en salle pour un participant en ligne. La commission ajustera ces règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

Les inscriptions seront donc séance par séance. Si vous n'avez pu intervenir lors d'une séance, vous pourrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante.

25 Je vous rappelle également que, si vous le souhaitez, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit, et ce, jusqu'à la fin des séances de la première partie des audiences. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site Web du BAPE, et la commission en prendra connaissance et les intégrera à son propre questionnement, au besoin.

30 Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, afin de ne pas perturber les échanges lors des séances, et je vous en remercie.

35 Autre consigne importante : afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées.

40 À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes; il y va de la santé de tous.

45 Je vous rappelle que si vous avez l'intention de nous soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à en faire part à madame Geneviève Grenier, coordonnatrice de la commission d'enquête, qui est disponible ici, à l'accueil, ou encore en utilisant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- 50
- d'éviter tout préambule à vos questions;
 - une question par intervention est permise, et ce, sans sous-question;
 - si le temps le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre;
 - toutes les questions et réponses sont directement soumises au président de la commission.

55 J'aimerais aussi mentionner qu'il n'y a aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante qui ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

60 Aujourd'hui, la commission a décidé d'orienter les travaux sur le transport maritime et la faune marine, en complément à des séances que nous avons déjà tenues et avec l'apport des personnes-ressources suivantes : nous avons le ministère des Pêches et Océans, le ministère de la Forêt, Faune et Parcs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'Administration portuaire de Saguenay, Parcs Canada et Transport Canada.

65 Je remercie particulièrement les personnes-ressources de leur disponibilité, en fonction que cette séance n'était pas prévue à l'horaire, particulièrement les représentants de Pêches et Océans Canada, et de l'effort qu'ils ont consenti pour assurer leur présence.

70 Je vous informe également que l'ensemble des intervenants qui nous ont interpellés quant aux enjeux portant sur le béluga ont été portés à la connaissance du ministère des Pêches et Océans, ainsi que les questions de la commission, et ces documents sont accessibles sur le site Web de la commission.

75 Pour procéder aujourd'hui, ce que nous allons faire, nous allons céder la parole aux citoyens qui souhaitent interpeller les différentes personnes-ressources sur l'enjeu, et, au besoin, la commission complétera le questionnement en fonction de ses propres intérêts.

80 Toutes les questions ou tous les enjeux qui n'auront pu être, comment dire, discutés aujourd'hui, la commission va simplement réanalyser l'ensemble des réponses qui sont fournies et tous les éléments qui n'auront pas été répondus, la commission va s'attarder à relancer les personnes concernées pour avoir des compléments d'information.

85 Je vous invite éventuellement à prendre connaissance de la documentation qui a déjà été déposée, et j'inviterais maintenant le premier intervenant à venir nous soumettre sa question.

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JIMMY VOYER

90 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jimmy Voyer, s'il vous plaît.

95 **M. JIMMY VOYER :**

Bonjour.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Alors, nous vous écoutons.

M. JIMMY VOYER :

105 Oui, bien, en fait, je voulais juste dire que j'avais un support visuel à présenter, puis on ne le permet pas, alors je pense que c'est... ça va être très difficile pour les intervenants de répondre correctement à la question, mais on va y aller quand même.

110

LE PRÉSIDENT :

Toujours possible aussi de le déposer, puis ça fera partie de la documentation.

115 **M. JIMMY VOYER :**

O.K., excellent. O.K., donc je vais parler lentement. Lorsqu'on superpose les fréquences de bruit émis par sept vraquiers, dans l'étude de WSP qui avait été faite par monsieur Marc Gauthier en octobre 2017, avec l'audiogramme des bélugas, ainsi que le bruit de fond naturel, il semble que
120 seule une fraction de fréquence sonore, située entre 200 et 800 hertz, de deux vraquiers seulement sur sept, se retrouve dans la zone audible du béluga.

Ma question, c'est : est-ce possible que l'ajout de méthaniers, avec les mesures d'atténuation prévues dans le fjord, ne vienne pas perturber l'ambiance sonore des bélugas?
125

LE PRÉSIDENT :

Je céderais la parole au représentant de Pêches et Océans.

130 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

135

Bonjour.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

140 Simon Trépanier, gestionnaire, protection de l'habitat du poisson à Mont-Joli. Donc, juste pour être certain que mon expert a bien compris la question, je vais juste vérifier, parce qu'on est un petit peu à différents endroits.

145 Donc, est-ce que, Véro, tu as bien compris la question?

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

150 Oui, bien compris (phon.).

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

155 Est-ce que c'est possible de donner un élément d'information là-dessus, sur ce point-là?

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

160 Oui, je peux fournir certaines quantités d'information (coupure sonore), j'ai des éléments d'information. D'abord, effectivement, les grands navires émettent des bruits qui sont très élevés à très basse fréquence, mais ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que même si l'énergie est concentrée dans les basses fréquences, il y a des niveaux de bruit à haute fréquence qui peuvent aussi être très élevés sinon plus élevés qu'à basse fréquence à cause de certains phénomènes acoustiques que je ne peux pas vous expliquer en détail.

165 Mais dans la réponse qu'on a fournie au BAPE, on cite deux études qui ont été faites spécifiquement dans l'estuaire et qui démontrent ça clairement. Alors, de dire que les grands navires marchands n'interfèrent pas avec la communication des bélugas ou leurs activités, c'est faux.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà pour la réponse à votre question, Monsieur. Je vous remercie beaucoup de nous avoir interpellés à ce sujet.

175 **M. JIMMY VOYER :**

Merci.

180

185

Mme MARION TOUCAS

LE PRÉSIDENT :

190

J'inviterais maintenant Marion Toucas, s'il vous plaît. Alors, je vous informe que le registre en ligne est fermé.

Mme MARION TOUCAS :

195

Bon matin.

LE PRÉSIDENT :

200

Bonjour, Madame. Alors, nous vous écoutons sur votre question.

Mme MARION TOUCAS :

205

Alors, on assiste actuellement à un phénomène d'acidification des océans. Certaines études montrent qu'une diminution du pH entraînerait une diminution d'environ 40 % de l'absorption du bruit par les masses d'eau. En d'autres termes, les ondes sonores d'origine entropique se propagent sur de plus grandes distances.

210

D'autres études tendent à montrer que les poissons et les autres organismes marins seraient rendus plus sensibles aux maladies par les perturbations sonores. De manière générale, les effets des perturbations sonores sur les écosystèmes marins sont encore méconnus.

215

Considérant cela, le principe de précaution ne dicterait-il pas d'attendre ou d'obtenir des résultats plus probants (phon.) sur ces impacts afin de décider de l'acceptabilité sociale et environnementale de ce projet?

LE PRÉSIDENT :

220

La question est large. Écoutez, peut-être offrir l'occasion... Faune et Parcs? Ministère de la Faune, Forêts et Parcs? Est-ce que vous avez les représentants qui ont été présents lors des séances antérieures? Je crois qu'ils sont en train... ils travaillent?

Mme SOPHIE HARDY :

Plus spécifiquement pour quel... c'est pour l'état général, la question sur...

225

LE PRÉSIDENT :

Sur le bruit et considérant que la recherche n'étant pas, comment dire, définitive, est-ce que le principe de précaution devrait s'appliquer au regard du...

230

Mme SOPHIE HARDY :

Ce n'est pas à mon niveau que je pourrais répondre. Peut-être le MPO a un avis là-dessus.

235

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'offre l'occasion à MPO, peut-être, de nous préciser exactement les éléments qui pourraient répondre à la question. Vous nous avez confirmé... Excusez, Monsieur, juste... pour Faune et Parcs, est-ce que monsieur Michaud était disponible?

240

Mme SOPHIE HARDY :

Oui, il est en ligne.

245

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, on va laisser la parole au ministère des Pêches et Océans et, éventuellement, peut-être interpeller monsieur Michaud.

250

M. SIMON TRÉPANIÉ :

Oui, bien, après vérification, Monsieur le Commissaire, de notre côté, malheureusement, ce matin, je n'ai pas l'information à fournir pour répondre à ces éléments-là.

255

Il nous fera plaisir par ailleurs d'évaluer, si on peut, dans les questions à venir par écrit, fournir de l'information. Malheureusement, ce matin, avec les experts qui sont venus avec moi, je n'ai pas d'information pour compléter la réponse, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

260

Alors, écoutez, vous pourrez prendre connaissance des *transcripts* de la question et, éventuellement, nous revenir par écrit. Alors, je céderais maintenant la parole à monsieur Beaufils, de Parcs Canada.

265

M. PIERRE BEAUFILS :

Oui, bonjour. Donc, nous... « nous »... Parcs Canada préconise le principe de précaution dans la gestion des menaces sur, dans ce cas-ci, les espèces en péril, mais on voit également les effets de l'acidification dans l'estuaire marin.

270

On parle de zones anoxiques, qu'on appelle, des zones où il n'y a plus d'oxygène dans le fond marin, puis ça, c'est également une préoccupation pour nous, parce qu'on a parlé : une des menaces, pour le béluga, c'est la perte de proies, puis ça réduit l'habitat pour les proies. Donc, c'est une préoccupation pour nous, puis effectivement, nous, on préconise le principe de précaution dans ces conditions-là.

275

LE PRÉSIDENT :

280

Peut-être laisser la parole maintenant à monsieur Michaud pour le ministère de la Forêt, Faune et Parcs?

Excusez, Madame, les photos ne sont pas permises dans le cadre de la séance. Merci. Non, c'est pour une intervenante qui est à l'arrière, ce n'est pas vous, excusez.

285

Monsieur Michaud?

M. ROBERT MICHAUD :

290

Bonjour, Monsieur le Président. La question soulevée est particulièrement intéressante, mais dépasse mes cadres d'expertise, alors je vais m'en remettre à mes collègues de Pêches et Océans qui nous ont dit qu'ils permettraient une réponse, mais juste un mot pour souligner que l'approche retenue par Parcs Canada, cette approche de précaution, est très sage.

295

LE PRÉSIDENT :

Voilà pour les éléments de réponse qu'on peut vous fournir ce matin. On attend un complément d'information de la part du ministère des Pêches et des Océans.

300

Il suffit simplement de faire une veille sur le site Internet de la commission. Habituellement, les intervenants ont, comment dire, l'échéancier de 48 heures pour pouvoir fournir la réponse. Nous sommes vendredi, donc on s'attend à une réponse écrite en début de semaine, qui sera mise en ligne aussitôt qu'on l'aura reçue.

305

Mme MARION TOUCAS :

O.K. Donc, je vais aller l'écrire, c'est ça?

310

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

Mme MARION TOUCAS :

315

Il faut que j'aille l'écrire, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

320

Non, non, non. Nous, c'est simplement... Là, vous avez posé une question, les gens l'ont prise en note puis ils vont faire leurs recherches pour arriver à une réponse qu'ils vont nous soumettre par écrit, que nous allons mettre sur notre site Internet puis qu'on va rendre disponible publiquement.

325

Donc, il suffit simplement d'être un peu patiente, faire une veille sur le site Web de la commission et, en regardant la documentation, vous allez pouvoir consulter la réponse qui va nous être fournie.

Mme MARION TOUCAS :

330

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

335 Merci beaucoup.

Mme ALEXANDRA BOUCHARD

340 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant Alexandra Bouchard, s'il vous plaît.

Mme ALEXANDRA BOUCHARD :

345 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

350 Bonjour, Madame Bouchard.

Mme ALEXANDRA BOUCHARD :

355 Donc, je reviens encore avec mes eaux de ballast.

Donc, en vertu de la réglementation, les navires-citernes sont tenus à un échange d'eaux de ballast en haute mer. Cela consiste à remplacer au moins 95 % du contenu des réservoirs d'eaux de ballast de source portuaire par une eau océanique. Cette eau, récoltée en haute mer, présente une salinité plus importante.

360 Par contre, la rivière Saguenay présente des structures thermohalines en deux couches : à la surface, une eau saumâtre; sous cette couche superficielle, une eau salée et froide domine les étages intérieurs du fjord. Ce double profil de salinité ajoute à la complexité de l'écosystème de la rivière Saguenay.

365 Quels sont les impacts potentiels de rejeter des eaux de salinité importante dans les eaux saumâtres du Saguenay pour les communautés et espèces biologiques diversifiées qui s'y trouvent?

370 **LE PRÉSIDENT :**

Serais-je dans l'erreur de référer la question au ministère de la Forêt, Faune et Parcs? Le milieu marin? Bien, en fonction de l'habitat?

375 **Mme SOPHIE HARDY :**

Oui, bien, on couvre quand même une partie des espèces de la rivière Saguenay. J'ai ma collègue, Karine Gagnon, qui est biologiste en faune aquatique, justement, pour la rivière Saguenay, elle est dans la salle. Je ne sais pas si...

380 **LE PRÉSIDENT :**

Simplement vous joindre à nous, ici, sur la table à côté. Avec votre masque.

385 La parole est à vous. Merci.

Mme KARINE GAGNON :

390 La question était à l'effet de savoir... connaître les impacts d'une eau qui est prise en haute mer, qui est beaucoup plus salée, lorsqu'elle est délestée dans la rivière Saguenay, une eau qui va être... qui est plus saumâtre, qui est effectivement moins salée.

395 Donc, dans le fond, il en était un peu question avant-hier sur ce genre d'information là. Dans le fond, ça va être considéré au ministère de l'Environnement comme un contaminant, et nous, dans le fond, on va se tourner vers eux pour connaître les objectifs environnementaux de rejet pour savoir si le Saguenay a un pouvoir de dilution suffisant pour ne pas que ça devienne un contaminant.

LE PRÉSIDENT :

400 Mais au-delà de l'enjeu spécifique du transport maritime et en relation, justement, avec le projet, est-ce que, de façon générique, il y a déjà eu des recherches qui ont évalué... Pourriez-vous fermer juste votre micro, on a un problème de sonorisation, s'il vous plaît.

405 Alors, est-ce que vous avez déjà, dans vos recherches, je veux dire, fait des constats quant à l'éventuel impact de cette pratique?

Mme KARINE GAGNON :

410 Lorsqu'on a fait le *listing* de nos questions en lien avec l'étude d'impact, on n'avait pas relevé cet enjeu-là. Ce n'est pas dit qu'on ne le fera pas au courant des prochaines étapes du processus d'analyse environnementale, mais pour l'instant, je n'ai pas l'information.

415 C'est sûr que, t'sais, au niveau de tout ce qui est eau marine, c'est un peu moins sur notre juridiction, veux, veux pas, parce que nous, on a la gestion des espèces d'eaux douces anadromes, catadromes, donc pour ce qui est de la faune marine, on a moins d'expertise, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

420 Peut-être les représentants du ministère Pêches et Océans?

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

425 Oui, vous m'entendez bien? On a quelques petits problèmes techniques, juste être sûr que vous m'entendez bien.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons, Monsieur.

430 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

Parfait, merci. Je vais laisser la parole à Marion Vaché, de mon équipe, pour répondre à la question.

435 **Mme MARION VACHÉ :**

Oui, bonjour. Nous avons quelques éléments de réponse généraux ce matin, mais des éléments plus détaillés seront fournis à la commission par écrit.

440 Donc, au niveau de Pêches et Océans Canada, nous avons un règlement sur le contrôle des espèces aquatiques et invasives. Toutefois, ce règlement ne s'applique qu'aux bâtiments de moins de 24 mètres.

445 Par conséquent, pour ce qui concerne la question de la gestion des eaux de ballast pour des navires de plus grande taille, cette question est en fait sous l'égide de Transport Canada, selon l'information disponible. Donc, je pense que vous avez déjà posé ce type de question à nos collègues fédéraux.

450 En ce qui la concerne la liste des espèces aquatiques envahissantes qui pourraient être présentes dans le Saguenay ou amenées dans le Saguenay, ce sont essentiellement des tuniciers ou des espèces de style membranipora. Plus d'information pourra vous être transmise par écrit sur cette question-là.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, là on parle de l'impact possible du délestage d'eau de mer dans les eaux du Saint-Laurent, alors plus spécifiquement, est-ce qu'il y a des éléments particuliers au-delà des espèces invasives envahissantes qui pourraient être prises en compte? Est-ce qu'il y a d'autres enjeux qui pourraient éventuellement affecter l'écosystème?

460

Mme MARION VACHÉ :

465 Je n'ai pas de réponse à cette question pour l'instant. La question de l'enjeu des eaux de ballast, pour l'instant, n'était pas un enjeu prioritaire, mais on est en train quand même d'évaluer la question dans le cadre de notre analyse réalisée sous le cadre de l'évaluation environnementale en cours du projet.

LE PRÉSIDENT :

470 Ce que je comprends de votre réponse, c'est qu'il est possible d'avoir un complément d'information par écrit ultérieurement?

Mme MARION VACHÉ :

475 Complètement.

LE PRÉSIDENT :

480 Alors, merci beaucoup. Peut-être offrir la chance à Transport Canada?

M. AREZKI BELOUNIS :

485 Oui, bonjour, tout le monde. Effectivement, Transport Canada avait travaillé avec DFO, ministère des Pêches et Océans, concernant ce point particulier, et il nous a été rapporté que l'ajout ou bien l'apport de l'eau salée dans une eau douce ne représente pas un danger significatif ou bien une menace significative. Maintenant, concernant plus de détails, je vais vérifier avec mes collègues et puis je vais vous faire parvenir plus de détails sur ce point.

LE PRÉSIDENT :

490 Voilà pour l'information disponible ce matin, avec un complément d'information à suivre. Merci de votre intervention.

Mme ALEXANDRA BOUCHARD :

495 Merci.

Mme MARIE-FRANCINE BIENVENUE

500 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant Marie-Francine Bienvenue, s'il vous plaît.

505 **Mme MARIE-FRANCINE BIENVENUE :**

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

510 Nous vous entendons très bien, Madame Bienvenue, nous vous écoutons.

Mme MARIE-FRANCINE BIENVENUE :

515 O.K. Alors, je suis membre du Collectif du Bas-Saguenay. Ma question. Dans le document déposé en janvier 2020 à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact, GNL annonce que les méthaniers s'ancreraient au besoin à L'Anse-Saint-Jean. Quelle serait la durée de ces ancrages, la

520 fréquence et, en hiver, ça nécessiterait un déglacement beaucoup plus large qui menacerait peut-être la pêche blanche.

Alors, ma question, c'est au niveau de ces ancrages, la durée, la fréquence durant la saison (phon.) et le déglacement plus grand qui menacerait la pêche blanche.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, alors offrir l'occasion à madame Fortin de répondre pour ce qui est des éléments soulevés.

530 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le Président, donc merci. Pour répondre à madame Bienvenue, ce sont des éléments qui ont été déposés dans le cadre de l'évaluation qui est faite avec l'agence fédérale, et ce dont madame Bienvenue fait mention, c'est dans le cadre d'une situation d'urgence que ça pourrait arriver, donc je céderais la parole à monsieur Ménard pour expliquer quelles seraient les circonstances et les conséquences.

540 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

Oui, en fait, dans le document qui est mentionné, on présente l'ensemble des aires d'ancrage qui sont disponibles dans l'aire d'étude, dont L'Anse-Saint-Jean.

Évidemment, le fait que le navire soit escorté en tout temps d'un remorqueur fait en sorte que si on avait un bris majeur, on aurait toujours la possibilité de travailler pour ramener le navire à quai.

545 Également, le fait d'avoir deux postes disponibles à quai, c'est une façon aussi d'assurer qu'on n'aurait pas besoin d'utiliser des ancrages. Donc, si on avait un bris important sur un quai, on pourrait utiliser l'autre. Donc, on a vraiment juste fait la présentation de tous les endroits qui étaient disponibles, mais on n'envisage pas d'aller s'ancrer à la L'Anse-Saint-Jean.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la question, c'est « si ». Si vous avez besoin d'un ancrage à L'Anse-Saint-Jean, quels seraient éventuellement les impacts? On parle également aussi en fonction du déglacement possible. Est-ce que ça a été évalué? Est-ce que...?

555 Puis là, il y a aussi une question de fréquence, il y a une question, aussi, qu'il faudrait répondre suite à l'interpellation de madame Bienvenue.

M. SYLVAIN MÉNARD :

560 En fait, pour l'élément dans les glaces, lorsqu'il y a un incident ou qu'un navire n'est pas capable de fonctionner dans des glaces, on ne va pas ancrer le navire, c'est... on le... ce que des pilotes vont appeler « le piquer dans la glace ».

565 Donc, le navire est coincé dans la glace. Donc, il n'y a pas lieu de l'amener à un endroit pour l'ancrer. Donc, on n'irait pas déglacer jusqu'à un point d'ancrage pour le rendre là.

LE PRÉSIDENT :

Fréquence?

570

M. SYLVAIN MÉNARD :

Fréquence d'utilisation de l'ancrage?

575

LE PRÉSIDENT :

Bien, ce que vous prévoyez? Ou vous dites « bon, c'est impossible »? Vous dites « bien, écoutez, c'est possible »? Il y a-tu... ou, comment dire, une probabilité? Leur probabilité, là? Est-ce que...?

580

M. SYLVAIN MÉNARD :

585 Je n'aurais pas de probabilité ou de chiffre comme tel à vous donner. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que si on avait besoin... s'il y avait une problématique liée à la navigation, l'ancrage se ferait avant l'entrée dans le Saguenay.

590 Donc, entre Tadoussac et le terminal, il y a très, très peu d'événements qui pourraient mener à un ancrage du navire, donc on n'a pas nécessairement de probabilité comme telle à donner.

590

Mme STÉPHANIE FORTIN :

595 Monsieur le Président, donc le nombre de fois n'a pas été évalué dans la mesure où on parle
vraiment d'une situation d'urgence. Donc, c'est difficile de quantifier, mais comme monsieur Ménard
vient de l'expliquer, il y a quand même déjà a priori des mesures de protection, comme avec le
remorqueur, ces choses-là.

600 Bon, en cas de pépin en hiver, il n'y aurait pas de déglacage, mais on n'a pas le nombre de
fois, même si on parle d'un « si », donc on pourrait parler d'une seule fois parce que ce serait un
cas d'exception.

LE PRÉSIDENT :

605 Est-ce que c'est prévu éventuellement dans votre plan d'urgence maritime?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

610 Exactement, c'est ce qu'on a déposé. C'est pourquoi on y fait mention.

LE PRÉSIDENT :

Transport Canada?

615 **M. AREZKI BELOUNIS :**

620 Bonjour tout le monde encore une fois. Pour la question des méthaniers qui pourraient venir
au Saguenay, la majorité, même pour les autres navires, quand les navires arrivent aux Escoumins,
même avant qu'ils n'arrivent à la station pilote des Escoumins, ils sont dans l'obligation de faire un
rapport de 96 heures. Dans ce rapport de 96 heures, il faudrait qu'ils nous confirment que tous les
équipements à bord sont fonctionnels et que tout l'équipage est apte à assurer la conduite du navire.

625 Une fois que le pilote embarque à bord du navire, il vérifie avec le capitaine que tous les
équipements sont fonctionnels. Dans le cas contraire, le navire ne monte pas la rivière du
Saguenay.

Maintenant, advenant un pépin au courant de... sur le long du Saguenay, les pilotes sont
formés pour ça et ils ont tous les facultés de prendre une décision quant à un mouillage d'urgence

630 ou une autre avenue. Mais la probabilité que ça arrive, du moment qu'on y travaille beaucoup plus
en amont au niveau des équipements, au niveau du plan de traversée, fait en sorte que le navire
arrive à destination.

635 La problématique qu'on a, comme je l'avais souligné la dernière fois dans mon intervention,
c'est beaucoup plus au niveau de la puissance des navires, quand les navires ne sont pas
correctement refroidis pendant l'hiver. Sinon, la majorité du temps, la traversée se fait très, très bien.

LE PRÉSIDENT :

640 Puis on comprend que c'est dans le plan d'urgence, donc c'est déjà, comment dire, préétabli
que cet endroit-là serait assigné éventuellement s'il y avait une panne puis il devait éventuellement
faire un arrêt puis un ancrage? C'est ce que je comprends aussi?

M. AREZKI BELOUNIS :

645 Effectivement. Ce que j'ai omis de dire, que c'est les navires aussi, en vertu des conventions
internationales, ils ont leur plan de mesures d'urgence. Si jamais il arrive un pépin, il y a déjà une
procédure qu'ils doivent suivre. Cette procédure est partagée avec le pilote quand le pilote
embarque à bord du navire. Donc, si jamais il arrive de quoi, tout le monde déjà sait qu'est-ce qu'il
y a, qu'est-ce qu'on doit faire.

650

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres endroits qui sont prévus pour ce type de situation?

655

M. SYLVAIN MÉNARD :

660 En fait, dans le document en question, on mentionne tous les ancrages qui sont disponibles
et identifiés où il pourrait y avoir ancrage. Nous, on a identifié prioritairement l'ancrage des Rasades,
qui est utilisé par les pilotes soit lorsque le navire est en attente d'un pilote ou si des conditions
météorologiques ne se présentaient pas pour faire l'entrée dans le Saguenay, et on a identifié
l'ancrage de Saint-Fulgence, qui serait un ancrage d'urgence de courte durée. C'est-à-dire, s'il y
avait un événement où le navire devait quitter le terminal pour quelques heures, c'est un ancrage
qui est très près du terminal. Mais essentiellement, c'est la réponse, oui.

665

LE PRÉSIDENT :

Merci. Si, éventuellement, l'événement se déroulait, on avait... madame Bienvenue soulignait aussi : est-ce que ça pourrait éventuellement affecter la pêche blanche?

670

Là, on comprend qu'on est dans un cas hypothétique, mais est-ce que c'est possible de voir dans quelle mesure, en fonction des pratiques qui sont faites pour ce qui est de la pêche blanche, de voir : s'il y avait un ancrage d'urgence à L'Anse-Saint-Jean, si ça pouvait éventuellement affecter les activités de pêche blanche ou encore juste pour des raisons de sécurité?

675

Je sais que la baie... L'Anse-Saint-Jean est quand même assez grande, mais je veux dire, est-ce que c'est possible d'avoir un lien éventuel s'il y a ce type d'événement qui peut se produire, qui pourrait éventuellement affecter la pêche blanche?

680

M. SYLVAIN MÉNARD :

Comme je mentionnais tantôt, ma compréhension, c'est qu'en hiver, on n'irait pas se rendre à l'ancrage. Le bateau serait prisonnier des glaces, donc il serait immobile et ce serait suffisant, mais on va valider avec la Corporation des pilotes pour vous revenir avec la pratique exacte l'hiver.

685

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Alors, merci beaucoup. Merci beaucoup de votre intervention, Madame Bienvenue.

690

Mme MARIE-FRANCINE BIENVENUE :

Merci. Bye, bye.

695

M. MARCO BONDU

LE PRÉSIDENT :

700

J'invite maintenant monsieur Marco Bondu, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Bondu.

M. MARCO BONDU :

705 Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. En 2018, le ministère Pêches et
Océans Canada a émis un avis intitulé « *Effets potentiels des projets de construction de terminaux
maritimes dans le fjord du Saguenay sur le béluga du Saint-Laurent et son habitat* » et aussi un
document intitulé « *Examen de l'efficacité des mesures de rétablissement concernant le béluga de
l'estuaire du Saint-Laurent* ».

710 Est-ce que la commission peut demander au MPO de faire le bilan des informations
pertinentes issues de ces deux documents, notamment sur les menaces dont les niveaux de
préoccupation sont considérés élevés et moyens, et sur les priorités des mesures de rétablissement
jugées cruciales et nécessaires, et de nous fournir les avancées de connaissances sur l'état de la
715 santé du béluga et de son habitat depuis 2018, et des avancées concernant les suivis des mesures
de rétablissement depuis 2018?

LE PRÉSIDENT :

720 Alors, pour le ministère des Pêches et Océans?

M. SIMON TRÉPANIÉ :

725 Oui, je vais passer la parole à Véronique Lesage, notre spécialiste aux sciences des bélugas.
Donc, Véro, est-ce que tu as un élément de réponse, s'il vous plaît?

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

730 Bien, je veux dire, si je peux me permettre : là, on me demande un bilan de l'état des
connaissances sur les bélugas et une compilation de tout ce qui a été fait? Parce que là, on... je ne
sais pas à quelle heure elle finit, la réunion, mais...

LE PRÉSIDENT :

735 Non, mais juste un instant, juste préciser les éléments de réponse. Monsieur fait référence à
deux études spécifiques qui relèvent de leur responsabilité. Alors, en termes de suivi de ces deux
études, qu'est-ce que vous avez à nous dire?

740 En gros, la question, pour l'essentiel, c'est ça. Alors, si c'est possible d'abord de nous faire un état de la recherche ou des, comment dire, du contenu des documents qui ont été déposés et, éventuellement, le suivi que vous en avez fait.

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

745 O.K. Je peux vous parler de la recherche. Et ce qu'on sait sur l'état du béluga actuellement, c'est que les dernières estimations de la population montraient que la population était en déclin, à un taux d'environ 1 % par année.

750 Les données des dernières années ne nous permettent pas d'affirmer qu'on a renversé la vapeur. On a toujours beaucoup de femelles qui meurent en couche, on a beaucoup de jeunes, plus élevé que dans le passé, qui continuent à mourir à la naissance, donc on ne croit pas que la population a repris une croissance positive.

755 Pour ce qui est des menaces, la préoccupation du bruit est réelle. Le Ministère, comme ils l'ont déjà mentionné, ont produit un plan d'action pour s'attaquer à cette menace-là, qui est le bruit, et dans le cadre des efforts nationaux faits par le gouvernement fédéral, il y a des programmes de cinq ans qui ont été lancés sur trois espèces en danger de disparition, dont le béluga, pour mieux comprendre les impacts du bruit sur cette population-là et pour mettre en place des mesures qui pourraient les aider à mieux gérer cette menace-là.

760 Par exemple, moi, je suis (phon.) actuellement sur un programme de recherche, je suis d'ailleurs sur le terrain actuellement pour mettre des instruments sur les bateaux pour les bélugas directement, pour mieux comprendre leurs réactions puis les niveaux reçus par les bélugas face aux navires marchands, entre autres.

765 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, à terme, je veux dire, vous me dites que c'est sur un échéancier de cinq ans?

770 **Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

775 Oui, on est à l'année 4 du programme, donc l'an prochain est la dernière année de ce programme-là. Et donc, ce qu'on cherche à comprendre, c'est, premièrement, où sont les... bien, on a déjà une bonne idée, mais de mieux documenter sur une année complète, par exemple, les niveaux de bruit dans l'estuaire, les endroits névralgiques.

780 Les modèles... le docteur Chion a parlé de certains modèles qui ont été mis en place par le gouvernement provincial pour examiner les mesures de gestion, il y a des exercices similaires, mais avec des approches différentes qui sont faites chez nous pour également se pencher sur les mesures qui pourraient être mises en place pour réduire le bruit puis voir, justement, les impacts sur les habitats, sur la qualité de l'habitat sur les animaux.

785 Donc, ce programme-là, officiellement, se termine l'an prochain. Il y avait des discussions pour peut-être reconduire ce programme-là et l'élargir pour d'autres espèces, mais c'est ça : on est en acquisition de données, toujours en analyse intensive. Le programme se termine officiellement en mars 2022.

LE PRÉSIDENT :

790 Merci beaucoup. Est-ce que c'est possible de déposer les études en question?

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

795 Les études... bien, actuellement, on est en analyse, on est dans une phase de production de résultats, donc il y a quand même quelques documents qui ont été générés depuis le début, mais très peu, on est... ça prend quand même...

800 Moi, le programme de déploiement d'instruments sur les animaux, c'est un programme de trois ans pour avoir une taille d'échantillon suffisante, ça fait qu'on est encore en acquisition de données. Ça fait que c'est sûr que des articles scientifiques qui décrivent des résultats de ça ne sont pas sortis encore. Ça va venir après.

LE PRÉSIDENT :

805 Non, je fais plutôt référence aux deux documents que l'intervenant a fait mention dans sa question.

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

810 Oui, oui, bien, je vais laisser Simon répondre, mais je croyais que ces documents-là étaient déjà disponibles pour la commission.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

815 Oui, bien, si c'est des documents disponibles et publics, évidemment. On pourra vous les fournir. Mais oui, il n'y a pas de problème, ça sera fourni s'ils sont disponibles. Sans problème.

LE PRÉSIDENT :

820 Je m'excuse, j'ai fait une erreur : on me confirme que ça a déjà été déposé. Mes excuses.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

Parfait. Parfait.

825

LE PRÉSIDENT :

Alors, Parcs Canada?

830

M. PIERRE BEAUFILS :

835 Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, en complément d'information, bon, j'ai déjà mentionné que Parcs Canada avait fermé la baie Sainte-Marguerite en 2018, donc cette mesure-là a été efficace. Depuis, on a observé une diminution de la navigation dans le secteur fermé. On parle d'une fermeture durant l'été.

840 Mais aussi qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est que cette fermeture-là s'est faite en concertation avec les différents acteurs du milieu, donc on parle des pêcheurs, on parle des plaisanciers, puis ça, ça a augmenté le niveau de sensibilisation des populations locales par rapport à la situation du béluga. Puis ce secteur-là en particulier, c'est un secteur qui est reconnu pour l'observation, à partir de sites terrestres, de bélugas.

845 La Sépaq gère un site, on appelle ça la « Halte du Béluga », puis il y a toute une gamme d'expérience du visiteur qui vient avec ça. Puis lorsque les gens vont au belvédère, d'ailleurs je suggère à tout le monde d'y aller, il y a des interprètes de la Sépaq puis il y a des chercheurs de Parcs Canada qui expliquent un peu pourquoi on fait de la protection du béluga.

850 Donc, on essaie de contextualiser la conservation pour amener des gens à adhérer à nos valeurs. Puis avec toute la concertation qu'on a faite, on a vraiment vu un gain au niveau de la conservation avec les acteurs locaux.

LE PRÉSIDENT :

855 Merci de ces précisions. Peut-être, pour Faune et Parcs, monsieur Michaud aurait-il un complément d'information à fournir?

M. ROBERT MICHAUD :

860 Je pense que la mise à jour sur les tendances et les menaces qui pèsent sur la population des bélugas du Saint-Laurent que madame Lesage nous a présentée était courte mais allait droit au but.

865 La situation des bélugas est toujours critique et le niveau d'acquisition de connaissances, depuis la publication de ces deux rapports importants là, auxquels monsieur Bondu faisait référence, les rapports de 2018, bien, depuis ce temps-là, la recherche avance de bon train.

870 Mais comme madame Lesage le faisait remarquer, on a besoin de temps pour diffuser et analyser ces nouvelles connaissances-là. Alors, ça correspond assez bien à l'état de la situation que je vous avais transmis il y a deux jours. Je pense que c'était assez fidèle à l'état de la situation et de nos préoccupations.

LE PRÉSIDENT :

875 Écoutez, peut-être, il y a une question qui avait déjà été posée au regard, justement, de la recherche : est-ce qu'actuellement, il y a des hydrophones déployés dans la rivière Saguenay pour la détection en temps réel des bélugas et, si oui, comment les informations collectées pourraient-elles aider à réduire l'impact du transport maritime sur les bélugas?

880 Alors, est-ce qu'il y a déjà quand même des hydrophones qui sont déjà installés et puis est-ce que c'est fonctionnel ou c'est-tu possible?

885 **M. ROBERT MICHAUD :**

Pour notre part, Monsieur le Président, on a fait une étude acoustique dans la rivière Saguenay, particulièrement dans la baie Sainte-Marguerite. C'est une étude comportementale dont les résultats ont été soumis pour publication il y a quelques semaines, des résultats qui regardent l'impact, par exemple, sur l'habitat acoustique, l'univers acoustique des bélugas.

890 Ce qu'on examine, c'est quand le passage... quand un bateau passe, à quel point l'habitat acoustique du béluga peut être réduit. L'habitat acoustique, c'est l'espace dans lequel les bélugas peuvent communiquer entre eux efficacement. Alors, ça, c'est des publications qui vont être disponibles sous peu. Des résultats qui proviennent d'une étude qui date d'il y a deux, trois ans.

895 Par contre, pour ce qui est du suivi, du monitoring du bruit ambiant sur l'ensemble du Saguenay, c'est un projet qui est en cours, effectivement, une collaboration entre Pêches et Océans et Parcs Canada, ça fait que je pourrais laisser mes collègues de Parcs Canada et Pêches et Océans vous parler de méthodes d'avancement de ces programmes de suivi acoustique.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour Pêches et Océans?

905

M. SIMON TRÉPANIÉ :

Oui, Monsieur le Président, je vais passer la parole à...

910 **Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

Parfait. Juste pour mentionner que la réponse provient des acousticiens chez nous. À savoir, justement, s'il y a des hydrophones qui sont déployés pour la détection en temps réel, alors pour la question « en temps réel », la réponse, c'est non. Actuellement, il n'y a pas d'hydrophones qui sont déployés, qui permettent de faire ça.

915

920 Ce qu'il faut savoir, par contre, c'est que le MPO est actuellement très, très impliqué dans le dossier des baleines noires dans le golfe, où la détection en temps réel des animaux pour gérer la navigation est un enjeu vraiment crucial. Et dans le cadre-là, il y a de la technologie qui est actuellement déployée et testée pour voir si ça peut être utilisé éventuellement, et ça pourrait avoir d'autres applications.

Mais donc, le MPO a effectivement des hydrophones qui enregistrent le bruit ambiant, mais ce n'est pas en temps réel, actuellement.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de ces précisions. Complément d'information, Parcs Canada?

930 **M. PIERRE BEAUFILS :**

Oui, peut-être pour mentionner qu'étant donné qu'il y avait des hydrophones qui étaient déjà déployés dans la baie Sainte-Marguerite, nous, on a utilisé ça comme une opportunité pour mettre en place un protocole avec la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, dont monsieur Plourde était le représentant – dont monsieur Plourde est le président –, puis on a demandé à la marine marchande de ralentir la vitesse à 10 nœuds pour évaluer si un ralentissement de vitesse dans ce secteur-là aurait un impact sur le bruit ambiant.

935
940 Donc, en 2018, la vitesse était normale; en 2019, la vitesse a été ralentie. On a eu une très bonne collaboration de la part des pilotes. Maintenant, les données sont en cours d'analyse du côté du MPO. Donc, on n'a pas les résultats, on ne peut pas commenter sur les résultats.

LE PRÉSIDENT :

945 Merci pour cette précision.

M. AREZKI BELOUNIS :

Excusez-moi, Monsieur le Président.

950 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Transport Canada.

955 **M. AREZKI BELOUNIS :**

Oui, j'ai mes collègues à Ottawa qui peuvent amener un complément d'information concernant certaines études auxquelles Transport Canada a participé.

LE PRÉSIDENT :

960

S'il vous plaît.

M. AREZKI BELOUNIS :

965

Michel?

M. MICHEL CHARRON :

970

Merci, Monsieur le Président, merci, Arezki. Dans le cadre de l'initiative fédérale pour la protection des baleines, de 2018, Transport Canada a reçu le mandat de rechercher et d'analyser, de développer et de mettre en œuvre des mesures pour répondre à la menace de la perturbation acoustique et physique à laquelle sont confrontés trois populations de mammifères marins en voie de disparition, soit l'épaulard résident du Sud, la baleine noire de l'Atlantique Nord et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent.

975

Ce travail consiste à collaborer avec des partenaires de la côte est et la côte ouest dans le Saint-Laurent, de même qu'au niveau international, pour mieux comprendre les complexités du bruit sous-marin.

980

Il s'agit en outre d'identifier et de tester des solutions opérationnelles, techniques, de mettre à jour nos outils réglementaires et, surtout, de continuer à travailler sur des solutions à mesure que la science évolue et comble d'importantes lacunes dans les connaissances à ce jour.

985

Transport Canada a le pouvoir de réglementer la navigation en ce qui a trait à la protection de l'environnement, ce qui comprend notamment le bruit et les perturbations par les navires. Des travaux ont déjà été réalisés à quelques endroits sur la côte ouest pour la protection des épaulards et dans le golfe du Saint-Laurent pour la protection des baleines noires.

990

Dans la région de l'estuaire du Saguenay–Saint-Laurent, il existe une collaboration et une concertation solides et de longue date entre les instances gouvernementales, les divers utilisateurs des eaux navigables, les ONG, la communauté scientifique, qui s'unissent pour la protection des mammifères marins.

995

Ces efforts, en particulier de la Table de concertation du G2T3M ont engendré des mesures volontaires efficaces dont ont déjà parlé messieurs Chion, Michaud et Beaufile.

1000 Je souligne que Transport Canada est présent et contribue à ces divers stades de concertation de collaboration, et continuera d'œuvrer avec toutes les parties prenantes pour trouver des solutions pour la protection des mammifères marins tout en assurant un système de transport maritime sécuritaire et efficace.

1005 En plus de notre travail au niveau national, on travaille aussi au niveau international avec des partenaires pour faire avancer la discussion sur les solutions permettant de traiter le bruit sous-marin à une échelle plus globale. Nous avons organisé deux ateliers internationaux, qui ont réuni des experts, pour discuter des technologies existantes et émergentes permettant de réduire le bruit des navires.

1010 De plus, avec le leadership de Transport Canada, le Canada mène une campagne pour renouveler les efforts pour traiter de l'enjeu du bruit sous-marin avec les états membres de l'Organisation maritime internationale.

1015 Dans le cadre de l'initiative pour la protection des baleines et l'initiative sur les navires silencieux, Transport Canada réalise des investissements et de nombreux projets dans les technologies et les mesures opérationnelles pour mieux comprendre et réduire les bruits sous-marins radiés, y compris le déploiement d'hydrophones à plusieurs endroits.

LE PRÉSIDENT :

1020 Monsieur Charron, merci pour ces informations. Est-ce que vous pourriez peut-être nous situer un peu mieux? Vous êtes sur le terrain, vous dites que vous êtes à pied d'œuvre pour ce qui est de réaliser des études : ça a commencé quand et c'est quoi, en termes d'échéancier, pour en arriver à des résultats concrets qui seraient éventuellement disponibles pour le public?

M. MICHEL CHARRON :

1025 Merci pour la question, Monsieur le Président. Nous avons un centre de recherche et de développement au sein de Transport Canada, le Centre de l'innovation, et ma collègue, Véronique Nolet, du Centre de l'innovation, est avec nous. J'aimerais lui passer cette question-là, si vous permettez.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

Mme VÉRONIQUE NOLET :

1035 Bonjour. Merci, Michel; bonjour, Monsieur le Président. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1040 Très bien, Madame. Nous vous écoutons.

Mme VÉRONIQUE NOLET :

1045 Super, excellent. Oui, comme le dit Michel, c'est ça : Transport Canada a un centre de recherche et développement qui s'appelle le Centre d'innovation. On effectue, comme le dit Michel, différents travaux. On fait des tests, on fait des essais techniques sur les navires afin de savoir quelles sont les technologies qui sont les plus efficaces pour réduire le bruit sous-marin.

1050 On a signé une entente qui s'appelle l'Initiative pour des navires silencieux l'année dernière. Donc, en fait, cette initiative-là, c'est une enveloppe de 26 millions de dollars qui est spécifiquement dédiée à la recherche technologique sur le bruit sous-marin pour les navires, puis également pour mieux comprendre quel est l'effet du bruit sous-marin sur les mammifères marins.

1055 C'est une initiative, donc, qui a été signée l'année dernière, on a lancé un appel de proposition l'année dernière pour avoir des projets de recherche, puis comme ça a été lancé l'année dernière, bien, les projets sont présentement en cours. Donc, on a dix 10 projets qui sont en cours en ce moment pour un total d'investissement de 4,5 millions de dollars répartis sur quelques années en fonction des différents projets.

1060 Donc, comme c'est des projets qui viennent de démarrer, on n'a pas encore de résultats qui sont disponibles, mais dès qu'on aura des résultats disponibles, effectivement, c'est des choses qui vont être rendues publiques.

1065 Un type d'exemple de projet qu'on a, que je peux mentionner vite, vite, comme ça, puis qui a été discuté dans les derniers jours, c'est le rapport dont a fait état monsieur Ménard, je pense que c'était mardi : le Varn Marine. Donc, ce rapport-là qui avait pour objectif de faire l'évaluation des mesures technologiques et leur efficacité sur différents types de navires. C'est un rapport, dans le fond, qui a été fait au nom de Transport Canada par Varn Marine.

1070

Ça a été financé par nous, l'objectif étant de mieux comprendre quels étaient les technologies qui étaient disponibles pour les différents types de navires, puis aussi pour permettre aux armateurs d'avoir une source d'information fiable et la plus à jour possible comme outil d'aide à la décision.

LE PRÉSIDENT :

1075

Plus spécifiquement, pour le cas qui nous concerne, c'est vraiment la circulation sur le Saguenay et l'embouchure du Saint-Laurent. Êtes-vous à même de pouvoir nous préciser dans quelle mesure vos recherches vont se concentrer dans ces secteurs?

Mme VÉRONIQUE NOLET :

1080

Présentement, nos travaux de recherche ont été plus orientés du côté de la côte ouest pour la protection de l'épaulard résident du Sud et également dans le golfe du Saint-Laurent pour la protection de la baleine noire de l'Atlantique Nord. On a des investissements qui s'en viennent pour l'estuaire du Saint-Laurent, mais tout ça reste encore à confirmer, mais on a la ferme intention d'être de plus en plus présent.

1085

Autre chose à mentionner aussi, c'est qu'on va avoir, dans les prochains mois, un prochain appel de proposition de projet. Donc, si jamais il y a des gens qui sont intéressés à travailler avec Transport Canada pour tester, déployer des hydrophones ou autre, on pourra tenir au courant les gens, comme on l'avait fait lors de la dernière fois, d'ailleurs. Le dernier appel de proposition, on avait envoyé de l'information pour que les gens puissent déposer des projets.

1090

LE PRÉSIDENT :

1095

Merci de ces précisions.

Mme VÉRONIQUE NOLET :

Merci.

1100

LE PRÉSIDENT :

Je céderais la parole à Parcs Canada.

1105

M. PIERRE BEAUFILS :

Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, c'est un peu pour compléter l'information qui a été véhiculée par mes collègues précédents.

1110

Donc, on se rappelle, il y a différentes menaces qui impactent les mammifères marins : collisions, bruit. Au niveau des collisions, je vais vous donner un exemple concret qu'on vit présentement.

1115

Il y a eu une baleine noire qui a été observée dans le parc marin il y a deux jours, puis ça a déclenché tout un protocole où on a demandé à la marine marchande de ralentir dans un secteur où la baleine avait été vue, puis maintenant, la marine marchande a ralenti. On est en communication avec monsieur Plourde à ce niveau-là, avec Transport Canada, avec Pêches et Océans. Donc, ça, c'est pour montrer un peu le type d'action qu'on peut faire.

1120

Au niveau du bruit, c'est beaucoup plus complexe, comme on l'a déjà mentionné, puis l'enjeu qu'on fait face en ce moment, c'est qu'on n'a pas la science pour être capable de mettre en place des mesures efficaces, puis c'est ça qu'on est en train de développer, autant du côté de Pêches et Océans, Transport Canada, le groupe de recherche, le GREMM et l'UQO, avec leur projet sur le modèle de simulation.

1125

Donc, lorsqu'on aura plus d'information à ce niveau-là, ça va être plus facile à avoir des mesures qui vont être appliquées à ce niveau-là, réduction des impacts.

1130

LE PRÉSIDENT :

Un échéancier?

M. PIERRE BEAUFILS :

1135

Ça dépend des études, mais la plupart, on est 2022, 2023, je dirais, les résultats. Mais on devrait en avoir avant, mais la plupart... Une des études, d'ailleurs, c'est les impacts cumulatifs, c'est un sujet qui a été soulevé à différentes reprises. C'est Transport Canada qui s'occupe de ça, il y a d'autres organisations qui regardent ça, dont l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, puis ça, on parle de 2022.

1140

1145 Donc, la plupart des résultats, ça va être dans les deux, trois prochaines années. C'est lié à des financements, aussi, qui venaient du gouvernement fédéral, beaucoup de financement. C'est une volonté politique, c'est une des priorités du gouvernement, donc pour mettre en place ces projets, puis là, on est en attente de résultats.

LE PRÉSIDENT :

1150 Alors, merci. Pour l'initiateur, les chercheurs faisaient référence à une étude, Varn Marine. Est-ce que c'est un des éléments que vous avez pris en considération dans la conception des futurs méthaniers que vous envisagez de construire?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1155 Oui, et juste... je tiens à préciser que nous l'avons déposée dans la documentation hier, Monsieur le Président. Donc, je recéderais la parole à monsieur Ménard.

M. SYLVAIN MÉNARD :

1160 Effectivement, comme on mentionnait il y a quelques jours, c'est une étude très complète qui a été déposée en 2019, qui fait état des différentes technologies disponibles et qui démontre une appréciation sur le potentiel de réduction de bruit. Donc, ça fait partie des éléments qu'on analyse, dont les travaux du professeur Chion. Eux aussi ont fait une revue de littérature sur l'ensemble des technologies disponibles et leur potentiel impact. Donc, on regarde tous ces éléments-là, oui.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

1170 Alors, merci. Voilà pour les éléments d'information. Une petite et très courte, brève précision, s'il vous plaît?

M. MARCO BONDU :

1175 Parfait. Bien, en fait, c'est que ma question comportait des détails peut-être nouveaux ou... depuis 2018, sur les menaces puis les niveaux de préoccupation élevés dans... on a parlé de l'ambiance – euh, l'environnement sonore –, mais aussi, il y a la dégradation de l'habitat, notamment pour l'introduction des espèces exotiques, d'où, nous, on a posé plusieurs questions là-dessus, pour avoir un peu plus de détails, puis là, bien, on n'en a pas parlé, là. Mais ça fait partie de l'examen des mesures... l'efficacité des mesures de rétablissement.

LE PRÉSIDENT :

1180

Oui, bien, tout à l'heure, dans une question antérieure, Pêches et Océans Canada, justement, faisait mention de sa recherche en regard des eaux de ballast puis des espèces invasives, alors écoutez, ce sera peut-être à voir en fonction de l'information qu'ils vont nous fournir, si vous pouvez avoir un complément d'information.

1185

M. MARCO BONDU :

Ah, d'accord.

1190

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de votre intervention.

M. MARCO BONDU :

1195

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1200

J'inviterais maintenant monsieur Joseph Simard, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE GAUTHIER :

1205

Peut-être juste spécifier qu'on a... c'est Isabelle Gauthier, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

1210

Cette question-là aussi, des espèces potentiellement... qui pourraient être introduites par les eaux de ballast, on a eu une question lundi à ce sujet-là, et il y a une réponse du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – si elle n'est pas déjà déposée, elle va être déposée sous peu – pour préciser quelles sont les espèces exotiques envahissantes qu'on a actuellement dans le Saint-Laurent et qui pourraient aller dans le Saguenay, et les nouvelles espèces, également, qui pourraient venir d'ailleurs. Il y a une réponse qui s'en vient à cet effet-là. Une réponse écrite.

1215

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1220

M. JOSEPH SIMARD

LE PRÉSIDENT :

1225

J'inviterais maintenant monsieur Adrien Guibert (sic), s'il vous plaît. Juste un instant, s'il vous plaît. Oh, oh, excusez, excusez, c'est moi qui ai confondu l'interlocuteur. Monsieur Guibert, vous... Alors, monsieur Simard. La fatigue. Mes excuses.

M. JOSEPH SIMARD :

1230

Il n'y a pas de problème. Donc, merci.

LE PRÉSIDENT :

1235

Merci, Monsieur Simard. Alors, écoutez, on vous écoute.

M. JOSEPH SIMARD :

1240

août 2020, septembre 2018, août 2016 : une autre collision avec un mammifère, touriste éjecté. Ces accidents ont été répertoriés dans le secteur de Tadoussac, parc marin, et j'aurais pu en ajouter. Les preuves sont flagrantes des graves dommages causés par 10 000 sorties, environ, d'observations dans ce secteur.

1245

Ma question : comptez-vous faire front commun pour éliminer ces activités, et sinon, est-ce pour des retombées économiques et pour l'emploi de la région? Merci.

LE PRÉSIDENT :

1250

Alors, peut-être Parcs Canada?

M. PIERRE BEAUFILS :

1255 Oui, merci. Effectivement, c'est une préoccupation pour Parcs Canada, les activités en mer. Dans ce cas-là, on spécifie beaucoup les activités d'observation de baleines. Il y a un règlement qui a été mis en place, puis le règlement, bien, ça prescrit des distances, des vitesses, puis il y a des gardes de parcs, aussi, sur l'eau, qui surveillent l'application du règlement.

1260 Il y a tout un volet, également, éducation, donc un capitaine d'embarcation de croisières aux baleines doit absolument suivre une formation et passer un examen. C'est un peu comme un permis de conduire, c'est une attestation.

1265 Ceci étant dit, étant donné qu'il y a effectivement beaucoup de trafic – les chiffres les plus à jour, on parle d'environ 5 000 à 6 000 sorties par année – nous, on travaille beaucoup avec l'industrie pour mettre en place des nouvelles mesures pour rehausser la protection des mammifères marins, des baleines, puis notamment au niveau des collisions. Donc, on est en discussion, il y a des mesures qui sont en train d'être regardées.

1270 Il y a des nouvelles mesures qui ont été mises en place : l'embouchure du Saguenay, il y a une vitesse qui a été limitée à 15 nœuds, parce que c'est un secteur où qu'il y a énormément de, bien, bélugas, petits rorquals, puis beaucoup de trafic au niveau des croisières aux baleines, puis c'est un secteur à risque.

1275 Donc, en réduisant la vitesse, on augmente la protection au niveau des mammifères marins, mais également au niveau de la sécurité publique.

Puis, effectivement, on regarde cet enjeu-là attentivement pour essayer de trouver des solutions puis diminuer les risques sur les mammifères marins.

1280

LE PRÉSIDENT :

1285 En lien avec la circulation maritime dans l'embouchure du Saint-Laurent à Saguenay, on avait une question qui avait été soulevée : est-ce que les 50 000 transits de traversiers ne seraient pas actuellement plus dommageables pour le béluga que l'ajout de 200 nouveaux navires à l'embouchure? C'est une question qui nous avait déjà été soumise. Est-ce que Pêches et Océans Canada aurait un élément d'information à ce sujet?

1290 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

Oui, Monsieur le Président, je vais passer la parole à madame Lesage qui voudrait faire une précision sur la question précédente et sur celle, peut-être, que vous venez de nous adresser. Donc, je passe la parole à Véronique Lesage.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1300 **Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

Alors, pour les collisions, juste pour préciser qu'en fait, les risques de collisions varient selon les espèces de mammifères marins et selon, aussi, le comportement des navires. Puis là, je parle de navires, je parle de petites embarcations.

1305
Bref, si on parle d'un grand navire qui se déploie, qui se déplace sur une trajectoire constante à vitesse constante, relativement lente, peut-être dans certains cas, les risques de collision pour des espèces comme le béluga ne sont pas, pour Pêches et Océans, actuellement, une préoccupation, parce que les bélugas, ce sont des animaux qui manœuvrent très, très bien dans l'eau, ont un bon système d'écholocation pour localiser les embarcations, et donc, l'évitement est faisable.

1310
Ça devient un risque quand l'embarcation est plus petite ou que la trajectoire est plus erratique, et donc là, les risques de collision peuvent augmenter. Donc, dans le cadre du projet de GNL, le MPO avait conclu que le risque de collision avec des grands navires ou même les remorqueurs n'était pas une considération très importante.

1315
D'autre part, pour ce qui est du bruit, des études qui ont été faites par les acousticiens du MPO et avec des collaborateurs internationaux ont comparé des niveaux de bruit émis par des grands navires et des petites embarcations.

1320
Et lorsque vous parliez de la problématique à l'embouchure du Saguenay, bon, si on ne rentre pas dans des grands, grands détails, vous savez qu'on mesure le niveau de bruit par des décibels qui sont émis. Bon, bien, quand on mesure en général le bruit d'un grand navire versus une petite embarcation d'écotourisme, par exemple, il y a une différence d'à peu près, évidemment, il y des

1325

variations autour de ça, mais d'à peu près 20 dB. Puis 20 dB, ça correspond à une différence de puissance acoustique de 100 fois.

1330 Donc, une petite embarcation, puis là, je vous dis ce que mes collègues acousticiens m'ont envoyé, ça correspond à une puissance acoustique 100 fois inférieure pour les navires d'écotourisme par rapport à un grand navire commercial. Il faut donc qu'un bateau d'écotourisme cumule un temps de navigation 100 fois supérieur à un navire marchand pour introduire la même quantité de bruit dans l'environnement.

1335 Alors, quand on compare les grands navires et les petits navires, bien, c'est un peu comme ça qu'il faut les voir. Alors quand on parle de l'embouchure du Saguenay, on a fait plusieurs études – personnellement j'en ai fait, les acousticiens aussi – et tout le monde s'entend pour dire que l'embouchure du Saguenay, c'est le point névralgique en termes de niveaux de bruit pour les bélugas du Saint-Laurent. Et dans cet endroit-là, évidemment, il y a les grands navires qui transitent.

1340 On parlait des 50 000 transits qui ont lieu de ce secteur-là : beaucoup sont attribués aux traversiers, mais il y a aussi de l'écotourisme, il y a des petites embarcations, il y a aussi les navires marchands qui montent le Saguenay et l'augmentation qui va être créée par le projet de GNL, s'il se réalise.

1345 Et il faut remettre ça aussi, quand on parle des impacts cumulatifs, dans le contexte de la navigation actuelle et, dans l'estuaire maritime, ça représente presque une augmentation de 10 % de trafic en un seul projet. Quand on considère que le reste s'est bâti pendant des années et des années, des décennies, ce n'est pas trivial non plus.

1350 Alors, quand on regarde l'impact cumulatif, le bruit généré par les grands navires, il faut examiner l'empreinte acoustique dont je parlais tantôt, le 20 dB de différence avec les petites embarcations, la fréquence de passage de ces navires-là, mais aussi dans le contexte du reste du trafic, pour évaluer les impacts sur les bélugas.

1355 Et c'est ça. Ça fait qu'il y a deux choses qui se passent quand on augmente le trafic dans un secteur : c'est que plus on en met, plus le niveau de grondement, si vous voulez, le niveau ambiant de bruit va augmenter progressivement à mesure qu'on augmente le nombre de bateaux.

1360 Mais aussi chaque bateau qui passe est une espèce d'impulsion de bruit qui va devenir beaucoup plus fort et qui s'atténue, et c'est les temps de silence entre ces passages-là qui

permettent aux animaux de mener leurs activités de manière relativement normale. Et plus on ajoute du trafic, plus ces espaces silencieux là se réduisent. Ça aussi, il faut mesurer ça.

1365 Alors, quand on veut déterminer les impacts, c'est tous ces éléments-là qu'il faut mettre dans l'équation.

LE PRÉSIDENT :

1370 Oui. Plus spécifiquement, Monsieur Ouellet...

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

1375 (Coupure sonore) le contexte pour le trafic dans l'embouchure, il faut aussi mentionner, quand on compare les nombres de navires qui circulent à l'embouchure du Saguenay, quand on parle du béluga, il faut se rappeler que ces animaux-là n'utilisent pas juste l'embouchure du Saguenay, et le reste, c'est que les bateaux aussi ne circulent pas juste dans l'embouchure du Saguenay.

1380 Les navires qui vont transiter dans le Saguenay aboutissent éventuellement dans l'estuaire et dans d'autres habitats importants du béluga, aussi. Ça fait que tout ça doit être mis dans la balance et dans l'analyse.

LE PRÉSIDENT :

1385 Et monsieur Ouellet faisait référence, aussi, à éventuellement des collisions. Alors, est-ce que le phénomène des collisions est répertorié? Est-ce qu'il y a une déclaration obligatoire s'il y a collision? Est-ce que vous avez un portrait de ce qui se passe en ce qui concerne les collisions?

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

1390 Je peux répondre pour les nécropsies qui sont menées chez les bélugas. Pêches et Océans subventionne un programme depuis 1983 pour examiner les bélugas qui sont retrouvés morts sur les plages et pour déterminer la cause de mort.

1395 Et dans tous ces animaux-là, si je ne m'abuse, c'est une fraction, c'est moins de 1 % des animaux qui avaient des signes d'un trauma qui aurait pu être causé par une collision.

1400 Je peux laisser la parole, par contre, à Parcs Canada pour ce qui est des déclarations des collisions, c'est leur champ d'expertise. Mais pour les bélugas du Saint-Laurent, il y a eu des cas de collisions, mais on serait très surpris... en fait, d'après les lésions, les chocs ne sont probablement pas attribuables non plus à des grands navires.

1405 Et au niveau, même, mondial, les études qui se penchent sur les risques de collisions ne répertorient pas des collisions avec des grands navires pour des petites espèces comme le béluga.

LE PRÉSIDENT :

1410 Mais plus spécifiquement, pour la question qui avait été... pour l'élément qu'il soulevait, là, la question pour les traversiers, ce qu'on sait, quand même... c'est quand même une fréquence assez élevée, alors c'est quoi un peu, l'impact relatif des traversiers puis avec leur fréquence, en fonction des éventuels transits des méthaniers qui passeraient à l'embouchure du Saguenay?

Mme VÉRONIQUE LESAGE :

1415 Bien, si on prend le trafic à l'embouchure du Saguenay, il faudrait... en fait, pour répondre à la question de la contribution relative à l'embouchure même, puis là, ça veut dire qu'on fait abstraction complètement de l'ensemble du Saguenay, c'est sûr que la source principale de bruit à l'embouchure du Saguenay, ce sont les traversiers.

1420 Ils opèrent à l'année, il y en a toujours deux en fonction, à un moment donné, c'était trois, mais il y a aussi, durant les mois d'été, les excursions, les petits bateaux qui passent.

1425 Donc, relativement parlant, si on veut pointer quelqu'un, on peut dire, oui, effectivement, qu'à l'embouchure du Saguenay, les traversiers, ils contribuent de manière importante au bruit.

De rajouter des navires, puis c'est ça que j'essayais d'expliquer tantôt, c'est que les navires marchands... L'embouchure du Saguenay, c'est un des habitats importants, mais les bélugas ne restent pas à l'embouchure du Saguenay.

1430 Les navires transitent dans le Saguenay, un endroit qui était peu insonifié jusqu'à maintenant, ça a contribué à augmenter le trafic là, et ces navires-là ne disparaissent pas en sortant de l'embouchure du Saguenay, ils augmentent le trafic du Saguenay, de l'estuaire, de près de 10 % par rapport à ce qu'il est actuellement.

1435 Alors, tout ça, ça se rajoute. Actuellement, les plans de rétablissement nous disent qu'il faut...
puis mondialement, le bruit, pour les mammifères marins, c'est une grande, grande préoccupation.
Il y a des initiatives partout, vous voyez aussi toutes les initiatives pour essayer de rendre les
bateaux silencieux : ce n'est pas pour que des gens sur les bateaux n'aient pas de problème
d'oreille, c'est pour les animaux qui vivent sous l'eau. Alors, c'est une préoccupation.

1440 Puis d'ajouter du trafic, c'est encore un ajout, alors que ce qu'on essaie de faire, c'est de
réduire cette menace-là. Puis comme je vous dis, nous, avec les chiffres qu'on avait en 2018, c'était
une augmentation de trafic de près de 10 %.

1445 Alors, qu'est-ce que ça fait, c'est que ça augmente encore le niveau de bruit ambiant, donc
le grondement de fond dont je vous parlais, et les fenêtres de distance vont se réduire aussi par cet
ajout-là de la fréquence plus élevée de bateaux qui vont passer dans l'estuaire et dans le Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

1450 Merci de ces précisions, Madame Lesage. Je céderais la parole, pour ce qui est des
collisions, à Parcs Canada, et nous allons interpeller aussi monsieur Michaud tout à l'heure.

M. PIERRE BEAUFILS :

1455 Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, au niveau des collisions : lorsqu'une collision, dont
le capitaine est conscient, on s'entend, parce qu'on a des suspicions qu'il pourrait y avoir des
collisions que le capitaine ne s'en aperçoit pas non plus, mais lorsqu'on parle de petites
embarcations bien entendu, le capitaine s'en aperçoit, il y a une déclaration obligatoire qui doit être
1460 faite aux autorités du parc marin, puis ça, ça va déclencher une enquête. Donc, par exemple, la
collision que vous faites référence cet été : le capitaine a déclaré, il y a eu enquête.

Maintenant, il y a une base de données. On compile les collisions, puis en ce moment, il y a
un projet de recherche... bien, « un projet de recherche », disons une des externalités de ce projet
1465 de recherche là serait d'être capable de peut-être mieux documenter le type de situation qui se
produit.

Par exemple, on voyait des tendances dans certains grands rorquals, puis on se demandait
s'il ne pouvait pas y avoir un lien entre, disons, une diminution de rorquals communs et des
1470 collisions. Mais bon. Il faut voir, il faudra revoir les résultats de la recherche.

1475 Au niveau des traversiers, c'est une bonne question. L'embouchure, on est conscient que c'est un endroit extrêmement bruyant, c'est un endroit important pour le béluga, c'est un passage obligé, c'est un des sites où est-ce qu'on observe le plus de bélugas.

1480 Pour ça, on s'est assis avec la Société des traversiers du Québec. Lorsqu'il y a eu les nouveaux traversiers, on s'est assis avec eux puis on a demandé qu'ils mettent dans les devis des mesures pour réduire l'impact du bruit des traversiers. Il faudrait maintenant demander à la Société des traversiers du Québec qu'est-ce qui est arrivé avec ça, mais encore là, on collabore avec ce partenaire-là.

1485 Puis il faut comprendre aussi, ça m'amène à faire une distinction, parce que, bon, depuis le début de la semaine, je réfère à notre travail de collaboration avec les différents intervenants, partenaires : c'est que si on fait une distinction « aire marine protégée » versus « parcs nationaux », c'est qu'une aire marine protégée, c'est qu'il y a plusieurs juridictions qui s'appliquent.

1490 Non seulement, il y a le Québec et le Canada qui le gèrent, le territoire, Parcs Canada puis la Sépaq, il y a également, au niveau de la sécurité nautique, Transport Canada qui est impliqué; au niveau des pêches, Pêches et Océans; au niveau des interventions environnementales, c'est la Garde côtière.

1495 Donc, nous, on doit travailler avec tous ces partenaires-là pour gérer les activités qui se passent dans le parc marin, pour rehausser le niveau de protection, chose qui serait différente si on était dans un parc terrestre, que ce soit la Sépaq ou Parcs Canada, où là, on peut plus gérer les écosystèmes.

1500 Donc, un directeur de parc terrestre qui dit : « Moi, je ferme un secteur pour la protection d'une espèce en péril. », il peut le faire.

Nous, on peut fermer certains secteurs, mais il y a énormément d'activités, donc on doit encadrer les activités et mettre en place de la réglementation, travailler avec eux, puis ça revient aussi à l'idée que j'ai présentée plus tôt, que les gens doivent adhérer à nos valeurs.

1505 Donc, c'est important pour nous que les gens adhèrent pour ensuite avoir les bons comportements sur l'eau, les bons réflexes, puis être capables de réduire les impacts sur les animaux.

LE PRÉSIDENT :

1510

Je reviens aux collisions, vous disiez que c'est à déclaration obligatoire : est-ce que vous avez un portrait?

M. PIERRE BEAUFILS :

1515

Oui. Oui, on a une base de données qui date de 1992, si je me souviens bien, puis on pourrait la soumettre à la commission.

LE PRÉSIDENT :

1520

S'il vous plaît. Et j'inviterais maintenant monsieur Michaud, peut-être, pour un complément d'information?

M. ROBERT MICHAUD :

1525

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Même deux petites choses, pour revenir plus précisément au commentaire ou à la question de monsieur Simard. Madame Lesage nous a déjà fait des clarifications importantes sur le chevauchement du bruit produit par la navigation marchande et le domaine acoustique des bélugas, et aussi sur l'effet comparatif, comparable ou relatif d'un grand navire versus les plus petits navires.

1530

N'empêche que la question de monsieur Simard demeure pertinente. C'est intéressant de regarder la contribution de chacune des flottes de navires qui utilisent le Saguenay et l'estuaire du Saint-Laurent sur la vie des bélugas, mais il faut le mettre en perspective.

1535

Si on regarde la flotte des navires d'excursion, monsieur Beaufils nous a rappelé qu'il y a des efforts en cours. Je trouve que Parcs Canada et monsieur Beaufils sont assez humbles par rapport aux résultats de leurs efforts des dernières années, parce que le nombre de croisières effectuées dans le parc marin depuis quelques années a réduit de l'ordre de presque 40, presque 50 %.

1540

Alors ça, c'est un résultat qui doit être salué, qui est extraordinaire, puis ça va dans le sens des efforts de conservation.

1545

Pour ce qui est des traversiers, bien, on verra si la Société des traversiers et Pêches et Océans Canada pourront valider si la stratégie a fonctionné, mais on est passé de trois traversiers

pour faire la navette à l'embouchure du Saguenay, entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, à deux navires, des navires qu'on espère être déjà plus performants, alors il y a déjà un effort pour réduire le bruit. On ne sait pas toutefois si ça a fonctionné.

1550 Mais quand on compare les projets dans le Haut-Saguenay qui pourraient augmenter le bruit par rapport au trafic existant, c'est une drôle de question, parce qu'on ne peut pas faire disparaître les traversiers puis on ne peut pas faire disparaître les autres activités en un claquement de doigts.

1555 La question qui nous est posée, c'est de regarder l'effet potentiel de cet ajout-là, puis c'est une question hypothétique intéressante, mais pratiquement qui n'est pas très éclairante, à savoir « oui, mais, si j'enlevais les traversiers »; il n'est pas question d'enlever les traversiers à court terme. Alors, ça ne nous éclaire pas, la question de monsieur Simard, sur l'effet de l'ajout de trafic dans le Saguenay.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de ces précisions, Monsieur Michaud. Voilà pour votre question, Monsieur Simard.

1565 **M. JOSEPH SIMARD :**

On n'a pas répondu à ma question. Ma question, c'était : est-ce qu'ils vont faire front commun pour cesser cette activité qui est très dangereuse puis les bélugas, toujours, puis les mammifères marins dans le secteur? Je n'avais pas de support à vous apporter, mais il y a des baleines, exemple...

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais écoutez...

1575 **M. JOSEPH SIMARD :**

... en 2020, qui étaient pratiquement coupées en deux, hein, les photos sont sur le Web.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, Monsieur... Monsieur Simard... Monsieur Simard...

M. JOSEPH SIMARD :

1585 Excusez-moi. Mais aussi, je veux juste savoir si c'est en raison des retombées économiques que ce secteur d'activité n'est pas cessé, n'est pas arrêté.

LE PRÉSIDENT :

1590 Écoutez, ce que je comprends...

M. JOSEPH SIMARD :

1595 Est-ce que c'est pour des raisons économiques? Je voudrais savoir. Je voudrais être répondu.

LE PRÉSIDENT :

1600 Monsieur Simard... Monsieur Simard...

M. JOSEPH SIMARD :

S'ils ne peuvent pas me répondre, qu'ils ne me répondent pas, qu'ils me le disent.

LE PRÉSIDENT :

1605 Monsieur Simard, comme je l'ai fait antérieurement, je vous invite à nous préciser votre préoccupation dans le cadre de la deuxième partie. Et ce que je comprends...

M. JOSEPH SIMARD :

Bien là, c'est une question.

LE PRÉSIDENT :

1615 Monsieur Simard, s'il vous plaît.

1620 **M. JOSEPH SIMARD :**

En tout cas.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que je comprends des informations que nous avons eues aujourd'hui, il y a plusieurs partenaires qui y travaillent. C'est ça que je comprends, pour résumer les réponses et les informations que nous avons eues aujourd'hui. Alors, je vous remercie beaucoup de votre intervention, Monsieur Simard.

1630 **M. PIERRE BEAUFILS :**

Monsieur Bergeron, je peux compléter un peu?

1635 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1640 **M. PIERRE BEAUFILS :**

Merci. En fait, c'est que Parcs Canada a également le mandat de favoriser une expérience de visite, puis comme je vous ai dit, dans notre réglementation, on a favorisé la conservation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques, puis c'est un équilibre à maintenir.

1645 Donc, lorsque je parlais qu'on gère des activités, on doit maintenir cet équilibre-là, on doit s'assurer qu'on permet aux gens de profiter de ces expériences-là, puis encore là, il y a une logique de conservation derrière. On parle souvent que Parcs Canada est un leader mondial au niveau de la conservation, c'est qu'il y a une logique derrière, on appelle ça rapprocher les gens de la nature. Donc, on souhaite que les gens créent une connexion plus émotive.

1650 Puis le béluga, bien entendu, est un animal parfait pour ça. Les gens qui observent les bélugas à partir de sites terrestres créent un lien affectif avec les animaux pour ensuite augmenter la protection de la nature, sensibiliser les gens puis augmenter la protection de la nature. Donc, ça, c'est une stratégie qui est... Parcs Canada est un leader, mais auquel l'ensemble du milieu de la conservation adhère.

1655

1660 Donc, ces activités-là, nous, comment qu'on fait, c'est qu'on les encadre pour les rendre les plus responsables possible au niveau des impacts sur l'environnement, puis il y a même des compagnies qui souhaitent aller un peu plus loin. Ils ont créé une alliance, ils appellent ça l'Alliance Éco-Baleine, ils souhaitent aller un peu plus loin que la réglementation puis mettre en place des mesures pour avoir une approche encore plus écologique, que je pourrais dire, ou une approche encore plus responsable.

1665 Donc, oui, on est conscient que c'est un enjeu, mais l'intention, c'est de travailler avec ces partenaires-là pour, justement, réduire les impacts tout en permettant une expérience de qualité pour les visiteurs.

LE PRÉSIDENT :

1670 Merci de ce complément d'information. La commission va prendre une courte pause, puis nous allons vous revenir pour la continuité des travaux.

1675 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

1680 **REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

LE PRÉSIDENT :

1685 Je vous rappelle que les questions qui nous ont été soumises, qui ont été prises en note, dans la mesure du possible, pourront éventuellement être répondues ce matin dans le cadre de la séance actuelle, en fonction de la disponibilité des personnes-ressources, et s'il y a un complément d'information ou s'il y a des éléments qui n'ont pas été abordés ce matin et qui ont été soulevés lors des interpellations que nous avons eues, nous compléterons auprès des différents intervenants afin d'avoir les réponses à ces interpellations.

1690 Alors, on m'a informé que Parcs Canada aurait un complément d'information au sujet que nous avons abordé tout à l'heure.

M. PIERRE BEAUFILS :

1695

Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais inviter mon collègue, Félix Ledoux, garde de parc, à amener des précisions au niveau de la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

1700

Je vous inviterais, excusez-moi, je vous inviterais plutôt à prendre l'autre table. On a toujours un problème de sonorisation avec cette table, alors on va éviter de se mettre en problème. Alors, simplement nous rappeler votre nom, qu'on puisse le prendre en note.

M. FÉLIX LEDOUX :

1705

Oui, bonjour, Félix Ledoux, garde de parc à Parcs Canada pour le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Donc, merci, Pierre, pour les compléments.

1710

Donc, en fait, ce qui est intéressant de savoir, pour faire un peu du pouce sur la question de monsieur Simard précédemment, c'est que le *Règlement sur les activités en mer* dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, qui découle de la loi qui crée le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, donc la partie fédérale de la loi – on sait qu'il y a deux lois miroirs qui créent le parc marin, le parc marin étant cogéré par la partie fédérale et la partie provinciale –, ce qui est intéressant de savoir, c'est que dans ce règlement-là, il y a des articles bien spécifiques qui s'appliquent, certains à tous les types de navigateurs ou d'utilisateurs dans les limites du parc marin.

1715

D'autres articles vont s'appliquer plus spécifiquement aux plus petites embarcations, parce qu'entre la marine marchande puis la plaisance et les navires d'excursion, ils n'ont pas nécessairement la même manœuvrabilité, donc ce n'est pas tous les articles qui peuvent s'appliquer à la marine marchande étant donné leur type de navigabilité, leur type de manœuvrabilité.

1720

Donc, ce qui est important de savoir, pour monsieur Simard et pour les autres, c'est qu'au niveau du parc marin, dans la réglementation, il y a des articles qui précisent que tous les navigateurs qui détiennent un permis d'excursion au parc marin.

1725

Donc, dans un premier temps, toutes les compagnies qui font du commerce dans le parc marin doivent détenir un permis. Ça, c'est une première chose.

1730 Associé à ce permis-là, il y a des conditions de permis bien spécifiques par rapport à leur secteur d'opération, mais tout leur personnel navigant doit être formé annuellement aussi sur cette réglementation-là. Donc, ils vont suivre une formation d'une journée et devront réussir un examen et, ensuite de ça, on va leur émettre une attestation.

1735 Cette attestation-là va prouver leurs compétences et leurs connaissances de la réglementation, et ils doivent réussir annuellement une recertification, qui va nous prouver qu'ils sont à la fine pointe, je dirais, de leurs connaissances par rapport à la réglementation. Donc, peut-être, c'est un élément qui est intéressant à soulever et qui peut peut-être rassurer dans un certain sens.

1740 Quand on parle de collisions, on parle de dérangements et on parle de dizaines de milliers de sorties d'excursions aux baleines à chaque année. On peut dire que le *Règlement sur les activités en mer* permet un encadrement qui est vraiment robuste, qui est vraiment accru.

1745 Donc, le personnel navigant de ces compagnies-là est tenu de suivre ces obligations-là, et chaque compagnie va avoir son permis, ces conditions et doit avoir ces permis, ces conditions-là à bord.

1750 L'équipe de gardes de parcs à Parcs Canada fait des vérifications pour s'assurer que le personnel est formé, le personnel est recertifié et que les compagnies possèdent ces autorisations de commerce là, à Parcs Canada. Donc, ça, c'est une chose.

1755 Peut-être compléter aussi au niveau des collisions, mon collègue Pierre Beaufile l'a bien mentionné : il y a un article spécifique à la réglementation qui oblige tous les navigateurs, que ce soit la Corporation des pilotes du Saint-Laurent, les plaisanciers, les compagnies d'excursion aux baleines, les traversiers, à la limite, de nous informer, les gardes de parcs quand il y a une collision ou qu'ils sont témoins d'une collision. Qu'ils soient impliqués ou qu'ils soient témoins. Donc, ça, ça concerne tous les types de navigateurs.

1760 C'est un article, vraiment, qui concerne tout le monde, et qui va concerner aussi les navires de pêche commerciale. Donc, ça veut dire que tout navigateur dans le parc qui est témoin ou qui est impliqué dans une collision avec un mammifère marin doit le rapporter, et si ça vient à nos oreilles qu'il y a eu une collision et que ça n'a pas été rapporté par les principaux intéressés, il y a des sanctions qui peuvent s'ensuivre.

1765

LE PRÉSIDENT :

1770 Vous nous avez indiqué comment vous encadrez exactement les différentes entreprises qui font l'exploration; un peu comme le Code de la sécurité routière, est-ce qu'il y a une partie coercitive, aussi, ou est-ce qu'il y a une surveillance qui est faite? Est-ce que vous avez déjà sévi, éventuellement, auprès des différents excursionnistes ou navigateurs quant au non-respect des règles qui, théoriquement, devraient être respectées lorsqu'ils font leurs activités?

1775 **M. FÉLIX LEDOUX :**

1780 Oui, effectivement. L'équipe de gardes de parcs sont des agents de la paix, donc ils sont formés, ils sont équipés puis ils ont les outils légaux et les désignations pour effectivement appliquer le Règlement, oui, de façon coercitive, mais je dirais qu'il y a une panoplie d'outils légaux qui sont dans notre coffre à outils.

1785 Donc, on peut émettre des avertissements, on peut émettre des rappels, on peut émettre des constats d'infraction ou faire des poursuites avec des rapports d'infractions générales, donc selon la gravité de la situation, selon la répétition, selon les circonstances.

1790 Vous savez, quand il y a une infraction avec un mammifère marin, tout ça est dynamique : un bateau bouge, la baleine est en mouvement, puis il y a des vents, il y a des courants, il y a de la marée et il y a tout un contexte de visibilité et d'achalandage quand il y a une infraction.

Ça fait que c'est complexe, mais effectivement, on a tout ce qu'il faut pour aller de l'avant avec des mesures coercitives quand le besoin... oui.

LE PRÉSIDENT :

1795 Je vous remercie de ces précisions, Monsieur Ledoux.

M. FÉLIX LEDOUX :

1800 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1805

Pour l'initiateur, un complément d'information suite à l'interpellation pour ce qui est de l'ancrage d'urgence en hiver à Anse-Saint-Jean?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1810

Oui, Monsieur le Président. Rapidement, donc nous avons eu la confirmation, pendant la pause, qu'il n'y a pas d'ancrage en période hivernale, donc les bateaux sont vraiment piqués dans la glace et ça va faire l'objet d'une réponse qui sera déposée à la commission par la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

1815

M. ADRIEN GUIBERT

1820

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Adrien Guibert, s'il vous plaît. Alors, monsieur Guibert.

1825

M. ADRIEN GUIBERT :

Bonjour, Monsieur Bergeron. Ma question va sortir un peu du thème, mais comme je ne pourrai pas être là cet après-midi pour le varia, je me suis dit que je la poserais aujourd'hui.

1830

Je m'intéresse à la charge fiscale de l'entreprise, étant donné que les investisseurs sont basés entre autres aux Bermudes, aux îles Caïmans, îles Vierges, Singapour et Hong Kong. Donc, je voudrais comprendre la différence entre... dans la charge fiscale, en fait, si l'entreprise était basée au Québec versus les investisseurs qui sont basés dans les différents endroits que j'ai nommés précédemment.

1835

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Fortin?

1840

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1845 GNL Québec est vraiment une entreprise de développement de projet et d'opération qui est basée au Québec. La structure financière et fiscale de GNL Québec est transparente et régulièrement auditée et vérifiée par des firmes indépendantes.

1850 Donc, je laisserais monsieur Le Verger expliquer de quelle nature est cette structure-là et de quelle façon GNL Québec compte se charger, dans le fond, de ses obligations fiscales, tant au Québec qu'au niveau canadien. Monsieur Le Verger?

M. TONY LE VERGER :

1855 Oui, Monsieur le Président, donc pour répondre à la question de monsieur Guibert, GNL Québec est bien incorporée au Québec, donc elle va s'affranchir de toutes ses obligations fiscales ici, au Québec, que ce soit lié notamment aux taxes de vente, à toutes les réglementations fiscales autour de l'emploi, autour de l'impôt sur les profits, et cætera.

1860 Donc, une fois, vraiment, tout ça payé ici, au Québec, évidemment, comme dans tout projet ou comme toute entreprise, il peut y avoir potentiellement des dividendes. Les dividendes peuvent être utilisés à différentes fins, ils peuvent être réinvestis dans l'entreprise, notamment pour des projets connexes tels que la carboneutralité ou d'autres projets environnementaux, donc ils font aussi partie de plans futurs potentiels...

M. ADRIEN GUIBERT :

1865 Excusez-moi, Monsieur Bergeron, ce n'est pas ça, ma question. Ma question est de savoir la différence...

LE PRÉSIDENT :

1870 Écoutez... écoutez...

M. ADRIEN GUIBERT :

1875 Je n'ai aucun doute que le promoteur va payer ses impôts, mais...

LE PRÉSIDENT :

1880 Écoutez, Monsieur Guibert... Monsieur Guibert... Monsieur Guibert, vous avez posé votre question, je veux dire, pour caricaturer, la commission ne choisit pas les questions, puis elle ne choisit pas les réponses non plus. Alors, écoutez, on va laisser quand même répondre l'initiateur en fonction de la compréhension qu'il a eue de votre interpellation; après ça, on verra, O.K.? S'il vous plaît.

1885

M. ADRIEN GUIBERT :

Bien, je peux préciser que je n'ai aucun doute que leur entreprise va payer des impôts au Québec, mais je veux comprendre la différence de fiscalité.

1890

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, la question n'est même pas finie d'être répondue. Alors, on pourrait attendre que la réponse soit finie? S'il vous plaît.

1895

M. TONY LE VERGER :

1900 Donc, oui, la première partie des dividendes, évidemment, pouvant être réinvestie dans l'entreprise et, ensuite, potentiellement, pour le reste, distribuée aux investisseurs, et en fonction de la juridiction, je dirais, de localisation de l'investisseur, il paiera une taxe sur ces dividendes en fonction des lois canadiennes et des accords fiscaux entre pays. Donc, c'est vraiment basé sur ça.

1905 Donc, là, c'est vraiment quelque chose qui est complètement indépendant de GNL Québec, puisque ça suit les lois fiscales et les accords de coopération entre les différents pays.

1910 Donc, là, je ne pourrais pas m'avancer plus, puisque ça va dépendre, évidemment, au final, d'où sont situés les différents investisseurs, s'ils sont canadiens, s'ils sont américains, s'ils sont européens, s'ils se trouvent dans d'autres juridictions mondiales.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour l'information qu'on peut vous fournir ce matin en fonction de la question que vous avez posée.

1915

M. ADRIEN GUIBERT :

Mais on sait déjà que les investisseurs sont basés à Singapour, Hong Kong, les Bermudes...

1920

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous viendrez nous exposer votre préoccupation en deuxième partie dans le cadre de votre mémoire, monsieur Guibert.

1925

M. ADRIEN GUIBERT :

Mais je... Je veux comprendre pourquoi est-ce que...

1930

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Alors, j'aimerais...

1935

M. ADRIEN GUIBERT :

Mais la question n'a pas été répondue. Le promoteur a juste dit : « Oui, les impôts qu'on paie au Québec vont être payés. »

1940

LE PRÉSIDENT :

Alors, venez en deuxième partie...

1945

M. ADRIEN GUIBERT :

Mais moi, ce que je veux savoir, c'est la différence entre...

1950

LE PRÉSIDENT :

Venez en deuxième partie pour nous dire que l'initiateur n'a pas répondu à cet élément-là puis vous argumenterez quant à l'importance d'avoir cette information-là. Je vous remercie, monsieur Guibert.

Mme RAYMONDE TOURIGNY

1955

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais madame Raymonde Tourigny, s'il vous plaît.

1960

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

Oui, Monsieur le Président, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1965

Bonjour, Madame Tourigny. Très bien.

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1970

Bonjour. Bonjour, Monsieur le Président, bonjour, Monsieur Pilotto, le Commissaire, merci à Pêches et Océans Canada d'être là, O.K.? Je me présente, je m'appelle Raymonde Tourigny, je suis une citoyenne qui a travaillé fort une grande partie de ma vie sur le terrain même pour prendre soin de la forêt au Bas-Saint-Laurent.

1975

Je comprends les citoyens du Saguenay qui veulent travailler à meilleur salaire pour s'occuper de leur famille, parce que j'ai travaillé, moi aussi, durement et à faible salaire, dans une région pas très favorisée économiquement parlant. J'ai donc à cœur de laisser à mes quatre enfants vivants et leur conjoint, à mes huit petits-enfants, une planète en santé et belle.

1980

LE PRÉSIDENT :

Alors votre question madame Tourigny, s'il vous plaît?

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1985

Oui, c'est exactement là où je suis rendue. On est synchronisé, c'est incroyable. Bref, hier soir, avec une intervenante, madame Lynda Youde, tous semblaient d'accord pour dire qu'il existe depuis 1990 une loi et à Ottawa et à Québec qui stipule : « Pas d'oléoduc dans un parc marin. »

1990

Tout en admirant la finesse de la langue française, comme dirait madame Stéphanie Fortin, de GNL, en 2020, soit 30 ans plus tard, pouvez-vous, Monsieur le Président, considérer l'esprit de la loi comme étant : « Pas de substance fossile, pétrole, gaz naturel ou gaz naturel liquéfié qui circule sous ou sur l'eau du fjord du Saguenay. »?

1995

LE PRÉSIDENT :

Vous comprendrez, Madame Tourigny, que ce sont les juges qui déterminent l'interprétation des lois. Alors, vous me posez la question et ce ne sera pas la commission comme telle qui va déterminer l'interprétation à faire de ces engagements légaux. J'offrirais toutefois l'opportunité...

2000

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

Bien, est-ce que Pêches et Océans Canada pourrait nous informer? Euh...

2005

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame, on va leur demander. On va leur demander s'ils ont une opinion sur le sujet. Alors, Pêches et Océans Canada, s'il vous plaît?

2010

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

Oui, merci.

2015

M. SIMON TRÉPANIÉ :

Monsieur le Président, sans vouloir être... Vous m'entendez bien? Oui?

2020

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2025

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

Oui, moi j'entends.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2030 O.K. Excusez. Donc, étant donné, comme vous l'avez dit, qu'on est dans les interprétations de la loi, Pêches et Océans et les experts qui sont avec moi ici ne sont pas en mesure de répondre adéquatement à la question de madame, malheureusement.

Je ne sais pas si Parcs Canada a des éléments de réponse, mais du côté de Pêches et Océans, malheureusement, ça va être impossible pour moi de répondre.

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Parcs Canada, Monsieur Beaufile?

2040 **M. PIERRE BEAUFILE :**

Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, c'est le ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui est en charge de l'application de la loi. Là, maintenant, pour référer à l'esprit du législateur... Je peux par contre référer à la disposition.

2045 La disposition légale, c'est l'article 21, c'est : « *Toute forme de prospection, utilisation et exploitation des ressources à des fins de production minière ou énergétique, de même que le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie sont interdits à l'intérieur du parc marin. Cette interdiction ne s'applique pas aux équipements de transport d'énergie et aux ouvrages existants le 5 juin 1997.* »

2050 Donc, là, il faut vérifier avec l'esprit du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2055 Alors, ministère de l'Environnement?

M. PIERRE MICHON :

2060 Bon, on a perdu la portion « parcs » dans notre nom. Peut-être qu'au moment où on a créé le parc marin, ça faisait partie de notre ministère, mais c'est maintenant le ministère de la Faune et des Parcs – Forêts, Faune et Parcs – qui serait responsable de l'application de ce règlement-là.

2065 Donc, je ne ferai pas de commentaire, ça m'apparaît un libellé assez clair de ce qui est interdit dans le parc. Comme je l'ai dit hier, c'est des termes qui sont importants quand on parle de règlement, mais je laisserais plus la parole au ministère de la Faune et des Parc pour l'interprétation officielle de cet article-là.

LE PRÉSIDENT :

2070 Merci de cette précision. Pour Faune et Parcs?

Mme SOPHIE HARDY :

2075 Je n'ai personne du secteur des Parcs avec nous présentement, mais on pourrait revenir avec une précision sur cet article-là plus tard.

LE PRÉSIDENT :

2080 S'il vous plaît. Alors, compte tenu que le sujet nous a été soulevé deux fois, peut-être, comment dire, une réponse écrite?

Mme SOPHIE HARDY :

2085 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2090 Merci beaucoup. Merci, Madame Tourigny, de votre intervention.

M. CLAUDE OUELLET

LE PRÉSIDENT :

2095 J'inviterais maintenant monsieur Claude Ouellet, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonjour, Monsieur Ouellet.

2100 **M. CLAUDE OUELLET :**

2105 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Monsieur le Commissaire; bonjour, Mesdames, Messieurs. O.K. Petit préambule : comme nous le savons, le Canada, un état pétrolier extractiviste, a assoupli dernièrement ses lois environnementales pour permettre l'exploration et l'exploitation pétrolière dans les Grands Bancs de Terre-Neuve. Le résultat, pour la sauvegarde de la faune aquatique depuis 50 ans au Canada, c'est un échec. Il suffit de prendre connaissance de l'état des stocks de morue pour s'en rendre compte.

2110 La question : les scientifiques, vous, les scientifiques et chercheurs de Pêches et Océans Canada, de Parcs Canada, dans quelle mesure ou quels sont vos moyens, exemple, moratoires ou juridiques, pour vous faire entendre et défendre le béluga d'une menace d'extinction tout en réussissant vraiment à baliser le trafic maritime dans le parc marin, qui est en train de devenir une autoroute pour bateaux extrêmes, si on peut dire, incluant les super méthaniers de GNL et tout?

2115 Je sais que ma question n'est pas évidente, mais reste que...

LE PRÉSIDENT :

2120 Bien, on va la résumer en disant : est-ce que Pêches et Océans Canada a des outils dans sa boîte...

M. CLAUDE OUELLET :

2125 Et Parcs Canada.

LE PRÉSIDENT :

2130 ... et Parcs Canada a des outils dans sa boîte à outils pour éventuellement réguler ou mieux contrôler...

M. CLAUDE OUELLET :

2135 Aider.

LE PRÉSIDENT :

... le transport maritime, dans le contexte de la protection...

2140

M. CLAUDE OUELLET :

Du béluga.

2145

LE PRÉSIDENT :

... du béluga et de la faune marine? Pas pire?

M. CLAUDE OUELLET :

2150

Oui, c'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

2155

Bon. Alors, je cède la parole à Pêches et Océans Canada. Qu'est-ce que vous avez dans votre boîte à outils?

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2160

Oui, bien, je vais essayer d'être le plus clair possible, Monsieur Ouellet, concernant les différentes applications réglementaires. Je pense qu'il est important de mentionner que du côté fédéral, présentement, on est dans le cadre d'une évaluation environnementale fédérale de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

2165

Donc, dans le cadre de cette évaluation-là, Pêches et Océans est expert de l'évaluation, et étudie et analyse présentement différents moyens, mesures d'atténuation et autres possibilités d'atténuer les impacts sur l'habitat du poisson, incluant l'habitat du béluga.

2170

Donc, dans le contexte d'évaluation environnementale, comme je le mentionnais, si on parle de moyens, Pêches et Océans, comme expert, amène dans l'évaluation les meilleures pratiques ou les meilleures informations possible en termes d'analyse.

2175 Une fois cette évaluation environnementale là conclue, Pêches et Océans est responsable de l'application de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les espèces en péril*, qui protègent notamment le béluga du Saint-Laurent.

2180 Donc, dans ses outils réglementaires, dans les deux cas, dans le cas de la *Loi sur les pêches* et dans le cas de la *Loi sur les espèces en péril*, pour qu'un projet aille de l'avant, évidemment, le promoteur doit soumettre une demande d'autorisation en vertu de ces deux lois-là, et Pêches et Océans doit faire l'analyse des impacts, des mesures d'atténuation, d'évitement qui vont permettre d'encadrer de façon la plus efficace possible les impacts à... particulièrement dans le cas du béluga avec la *Loi sur les espèces en péril*, mais également l'ensemble des autres espèces de poissons et de mammifères marins qui peuvent être affectés par le projet.

2185 Et il y a des mesures spécifiques qu'on peut inclure nos autorisations, dans l'évaluation des projets, qui sont travaillés en partenariat avec le promoteur pour réduire au maximum l'impact sur les différentes espèces, dont le béluga du Saint-Laurent.

2190 Et si je fais un aparté plus spécifique sur la *Loi sur les espèces en péril*, bien, évidemment, il y a différentes conditions qu'on doit rencontrer dans notre analyse pour aller de l'avant avec certaines interdictions de la *Loi sur les espèces en péril*.

2195 Donc, toutes ces analyses-là, présentement, sont en cours, et les moyens comme tels, comme je mentionnais tantôt, peuvent être sous toutes sortes de formes, principalement sur des mesures d'atténuation et d'évitement pour réduire les impacts au béluga en particulier, mais aussi des espèces qui sont protégées par la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur espèces en péril*.

LE PRÉSIDENT :

2200 Donc, ce que je comprends, c'est que vous êtes à même de pouvoir imposer des mesures de mitigation, vous me parlez entre autres sur les niveaux sonores : est-ce vous avez des outils, est-ce qu'éventuellement, vous avez un outil coercitif qui permettrait éventuellement d'intervenir pour réduire la navigation ou même l'interdire?

2205 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

Bien, en fait, en termes d'outils, évidemment, c'est plus... j'irais plus dans le sens de conditions d'autorisation qui peuvent être imposées pour réduire les impacts à l'habitat du béluga, par exemple. Donc, ça, c'est en analyse présentement.

2210 Évidemment, on n'est pas rendu dans le détail de qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour réussir à donner l'entièreté ou, disons, le plus d'efficacité possible, mais c'est sur quoi on travaille.

2215 Et pour répondre à votre question, Monsieur le Président, les conditions d'un permis, qu'elles soient LEP ou LP, sont... pardon, je perds l'expression que je cherche... exécutoires. Donc, dans le cadre d'une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* ou de la *Loi sur les espèces en péril*, évidemment, ces conditions aux mesures d'atténuation là qu'on pourrait injecter pour réduire les impacts à l'habitat du béluga si l'autorisation était mise en œuvre, évidemment, dans le cas où on irait de l'avant avec le promoteur, évidemment, ces conditions-là sont exécutoires.

2220

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Un complément d'information pour Faune et Parcs, Monsieur Michaud?

2225

M. ROBERT MICHAUD :

Bien, je ne suis pas sûr que je suis dans mon champ d'expertise, mais à l'écoute du commentaire de monsieur de Pêches et Océans Canada qui vient de s'exprimer, je pourrais lui retourner une demande de clarification.

2230

Par rapport à la *Loi sur les espèces en péril*, il y a eu beaucoup de travaux faits pour déterminer l'habitat essentiel des bélugas. Enfin, c'est une obligation d'identifier l'habitat essentiel de chacune des espèces qui est placée sur la liste des espèces menacées ou en voie de disparition.

2235

Et est-ce que la notion d'habitat essentiel et son intégrité, qui inclut les caractéristiques acoustiques de l'habitat essentiel, peut être utilisée comme un outil légal pour protéger l'habitat du béluga d'une augmentation, par exemple, du trafic maritime?

2240

LE PRÉSIDENT :

Alors... ministère des Pêches et des Océans?

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2245

Oui. En termes de précision, pour répondre à la question de monsieur Michaud, bon, évidemment, dans le contexte et de ce projet-là et d'autres projets, c'est quelque chose qui est

analysé présentement pour bien définir, je vous dirais, les paramètres légaux qui pourraient être définis par rapport à cet habitat essentiel là.

2250 Donc, ma réponse, en ce moment, on pourrait peut-être la spécifier par écrit, parce que je pense qu'on a certaines vérifications à faire pour être sûr de vous donner une réponse efficace. Mais en ce moment, ce que je peux vous dire, c'est un aspect qui est considéré.

LE PRÉSIDENT :

2255 Merci pour ce complément d'information. Alors, voilà, Monsieur Ouellet, on vous apporte certains éléments. Monsieur Michaud veut intervenir à nouveau?

M. ROBERT MICHAUD :

2260 Oui, bien, en fait, on pourrait essayer d'avoir l'éclairage du gouvernement du Québec, également, sur cette question-ci. Madame Gauthier nous expliquait que la protection de l'habitat des espèces menacées au Québec était de la juridiction du Québec, entre autres, puis est-ce qu'une clarification sur la protection des caractéristiques acoustiques de l'habitat du béluga pourrait être invoquée ici comme un des outils pour examiner la recevabilité des deux projets qui augmenteraient le bruit dans l'habitat essentiel du béluga?

LE PRÉSIDENT :

2270 Là, j'ai un peu de la misère à vous situer. Disons que c'est une interrogation entre deux personnes-ressources du ministère de la Faune et des Parcs? Alors, c'est un peu curieux. D'habitude, c'est les citoyens qui posent des questions.

2275 Là, ce que je vois, c'est qu'il y a deux personnes-ressources dans le même ministère qui se posent des questions, alors c'est un peu particulier. Je tiens à le souligner. Alors, écoutez, je laisse la parole à madame Gauthier.

Mme ISABELLE GAUTHIER :

2280 En fait, pour répondre, c'est difficile de répondre de façon très claire à la question, parce que notre habitat n'est pas encore cartographié, il n'est pas encore légal, comme je l'expliquais en début de semaine. Ce sont des processus qu'on commence, on est encore, vraiment, au début comme tel du processus de protection de l'habitat du béluga du Saint-Laurent.

2285 C'est sûr et certain que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a l'intention de rehausser le niveau de protection de l'habitat du béluga avec ses outils légaux. Par contre, on est vraiment en début de processus, donc ça va être quoi, la portée comme telle, finale, de la protection supplémentaire qu'on va pouvoir faire pour l'instant? Là, c'est assez difficile à déterminer.

2290 Je pourrais peut-être prendre la question en délibéré et revenir avec un élément plus précis par écrit. Pour l'instant, aujourd'hui, comme ça, c'est la seule réponse que je peux donner. Je pourrais peut-être essayer d'avoir un peu plus de clarification de l'équipe qui travaille spécifiquement sur la question du béluga du Saint-Laurent avec nous.

LE PRÉSIDENT :

2295 Merci de ces précisions, merci, Monsieur Michaud. Pour Parcs Canada, un complément d'information?

M. PIERRE BEAUFILS :

2300 Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, bon, je vais référer aux outils légaux que mes collègues ont référé.

2305 En vertu de la *Loi canadienne sur évaluation environnementale*, Parcs Canada est un ministère expert autour de la table, donc on fait des avis. On émet des avis, on fait des recommandations, on émet nos préoccupations.

2310 En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* fédérale, c'est une loi dont l'espèce béluga est sous la juridiction de Pêches et Océans, mais Parcs Canada a quand même des responsabilités.

En fait, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, tout citoyen a des responsabilités vis-à-vis le rétablissement des espèces en péril. Donc, c'est une loi à portée générale.

2315 Nous, comment ça se traduit, c'est qu'on a divers outils. Un de nos outils que j'ai référé précédemment, c'est le *Règlement sur les activités en mer*, qui est quand même notre outil le plus poussé au niveau de la gestion.

2320 Notamment sur le béluga, les embarcations ne peuvent pas s'approcher à moins de 400 mètres, donc on a une bulle de 400 mètres autour des animaux, puis entre 400 mètres et 926 mètres, on demande aux embarcations de maintenir une vitesse et un cap... une vitesse entre 5 et

10 nœuds, un cap pour s'éloigner des animaux, pour réduire, justement, l'impact du bruit, notamment.

2325 Il y a également différentes mesures qu'on a mises en place que j'ai référé plus tôt dans la semaine : du zonage, donc une vitesse réduite à l'embouchure du Saguenay, Baie-Sainte Marguerite, un secteur d'exclusion durant l'été, 21 juin au 21 septembre, secteur excluant toute navigation, bien entendu, puis au niveau de l'estuaire moyen, qui représente quand même 44 % du parc, puis c'est là qu'il y a les femelles/veaux, au même titre que Baie-Sainte-Marguerite. Là, on empêche des expéditions ou les excursions d'observation aux mammifères marins.

2330 Une des raisons pour ça, c'est que le parc marin – encore une fois, j'ai référé à ça en début de semaine – a été créé, notamment mais principalement pour la protection du béluga. C'est une préoccupation qui était partagée par les communautés locales, les groupes environnementaux à l'époque.

2335 Plusieurs personnes se sont réunies, ont fait des symposiums en 1988 à Tadoussac, il y a eu des discussions, donc pour nous, c'est sûr que la protection du béluga est un des éléments les plus importants dans notre analyse des projets qui rentrent en cours.

2340 Puis 77 % du parc marin est de l'habitat essentiel du béluga, puis l'habitat essentiel du béluga, bien entendu, dépasse les limites du parc marin. Là, je parle de l'habitat essentiel estival, qui est, justement – c'est monsieur Michaud qui a référé à ça –, qui est un outil légal en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Donc, Parcs Canada couvre environ 37 % de l'ensemble de l'habitat essentiel du béluga, puis 77 % du parc est de l'habitat essentiel du béluga.

2345 Donc, nous, on est vraiment important dans la protection du béluga, puis c'est pour ça qu'on met toutes ces mesures-là en place. Puis d'autres mesures que je peux référer : il y a eu les mesures volontaires avec la marine marchande pour réduire le bruit dans certains secteurs où c'est important pour les femelles et les veaux, mais aussi, également, tout le niveau éducation, sensibilisation, c'est tout un niveau qu'on travaille beaucoup avec les visiteurs, avec les usagers, 2350 pour les amener à adhérer à nos principes, puis, finalement, c'est toutes des collaborations scientifiques qu'on fait soit avec Pêches et Océans, soit avec Transport Canada, soit avec des universités, des groupes de recherche.

2355 Donc, on collabore sur plusieurs, plusieurs études, puis même, on met en place des conditions pour réduire l'impact de ces études-là sur les animaux.

LE PRÉSIDENT :

2360 Alors, merci. Pêches et Océans souhaiterait fournir un complément d'information.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2365 Oui, juste pour le bénéfice de la question de monsieur Ouellet. Tantôt, j'ai parlé de l'évaluation
environnementale fédérale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, et
sans... disons, sans donner l'information à la place de l'agence, comme je vous disais, le ministère
de Pêches et Océans participe comme expert, mais je voulais juste ajouter qu'également, dans le
cas d'une décision favorable où il n'y a pas d'effet significatif important du projet, évidemment, la
2370 conclusion de l'évaluation environnementale injecte aussi plusieurs mesures d'atténuation et de
suivi qui sont recommandées aux différents ministères, à mettre en place.

Donc, je voulais juste donner cette information additionnelle là comme moyen, disons,
d'injecter certaines précautions ou certaines atténuations dans une décision fédérale.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Ouellet, pour votre intervention.

M. CLAUDE OUELLET :

2380 Merci beaucoup pour les réponses. Je suis content de savoir qu'il y a des lois qui se
préparent, peut-être. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2385 Présentement applicables, d'autres à venir. Consolidation de l'encadrement réglementaire et
légale. Alors, merci de votre intervention, Monsieur Ouellet.

M. CLAUDE OUELLET :

2390 Merci.

2395

Mme ANNE-CÉLINE GUYON

LE PRÉSIDENT :

2400

J'inviterais maintenant madame Anne-Céline Guyon, s'il vous plaît. Bonjour, madame Guyon.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

2405

Bonjour, Monsieur le Commissaire. Ma question est très simple. On entend beaucoup parler du béluga ce matin; moi, ma question porte, en fait sur : quelles sont les autres espèces marines et terrestres impactées par le projet, puis quels seraient les impacts par les différents types d'espèces? Merci.

2410

LE PRÉSIDENT :

2415

Alors, Pêches et Océans. On parlait d'ailleurs d'évaluation environnementale tout à l'heure, au niveau fédéral, alors je pense qu'effectivement, on parle beaucoup de bélugas, mais je pense qu'il y a peut-être d'autres espèces marines qui sont préoccupantes et qui pourraient éventuellement faire l'objet de préoccupations, alors... on parle évidemment d'espèces, donc je suppose que c'est Pêches et Océans, dans un premier temps...

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2420

Si je peux me permettre, Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

2425

Oui.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2430

Je peux identifier les enjeux, les espèces qu'on a identifiées dans l'évaluation environnementale qui est en cours. Je ne veux pas me substituer, peut-être le promoteur, aussi, peut donner une information de son étude d'impact, mais je peux commencer, si vous voulez, je

n'ai pas de problème. Je vais passer la parole à Marion Vaché, qui est dans l'équipe d'évaluation de projet, si vous permettez.

Mme MARION VACHÉ :

2435

Je vais vous donner une information de nature générale, puisque nous sommes encore en train d'effectuer notre analyse et de regarder l'ensemble des impacts du projet, non seulement sur le poisson et son habitat, mais aussi sur celui des espèces en péril.

2440

Effectivement, vous avez raison : il n'y a pas que le béluga qui pourrait être touché par le projet de GNL qui est actuellement à l'étude. Il y a différentes espèces de poissons qui sont présentes dans le Saguenay, plus d'une soixantaine de poissons, dont certains ont un statut qui est qualifié de précaire ou qui ont un statut en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

2445

Je vous donnerais quelques exemples : par exemple, dans le secteur du projet, il y a le loup atlantique, dont le statut en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* est préoccupant. Il y a également d'autres poissons qui peuvent être affectés par les travaux de construction du quai, pour ne nommer que certaines espèces comme le flétan, et cætera, et cætera.

2450

Il y a plusieurs espèces de mammifères marins, aussi, qui sont présentes soit au site des travaux... soit au site des travaux de terminal, soit dans le Saguenay ou en aval du Saguenay. Il y a notamment le rorqual commun, le petit rorqual et, en au-delà de... en aval du Saguenay, plus dans l'estuaire, le rorqual bleu, et on a aussi entendu parler de la présence épisodique de baleines noires dans ce secteur-là.

2455

Donc, toutes ces espèces-là font partie du cadre de l'analyse, et il n'y a pas seulement l'aspect des impacts sur le béluga qui sont actuellement regardés.

2460

Peut-être pour préciser, bien, la question, par exemple, sur la collision peut toucher d'autres espèces que le béluga, puis ce sont des enjeux, donc, que nous sommes en train de regarder et qui ne portent pas que sur le béluga.

LE PRÉSIDENT :

2465

Puis on comprend que l'ensemble des espèces que vous avez identifiées font partie de l'analyse environnementale. C'est bien ce que je comprends?

Mme MARION VACHÉ :

2470 Oui, parce que l'analyse environnementale ne porte pas bien entendu uniquement sur le
béluga. Pêches et Océans Canada analyse non seulement les effets du projet sur le poisson et son
habitat, donc l'ensemble des espèces de poissons qui sont présentes au site des travaux, au site
de construction du terminal, ainsi que sur différentes espèces de mammifères marins et pas
seulement le béluga.

2475

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Pour Faune et Parcs?

2480

Mme SOPHIE HARDY :

2485

Oui, il y a différentes espèces qui peuvent être impactées tant au niveau terrestre
qu'aquatique. On a parlé, une séance antérieure, des espèces terrestres, on avait parlé un petit peu
de la lumière, mais si on fait la liste des espèces, bon, elles ont été énumérées pas mal dans l'étude
d'impact des promoteurs, des espèces qui pouvaient être présentes.

Parmi celles-ci, il y a quelques espèces qui sont considérées à statut précaire, qui sont toutes
énumérées, mais en fait, pour la plupart, en milieu terrestre, le premier impact, c'est la perte
d'habitat, puis en périphérie, la perte de qualité d'habitat, et cætera.

2490

Si on nomme les espèces qui ont un statut soit en vertu de *Loi sur les espèces menacées ou
vulnérables* ou la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, on a différentes espèces
de chauves-souris. Je ne sais pas si vous voulez avoir le détail de ces espèces-là? On a la...

2495

LE PRÉSIDENT :

Bien, les chiroptères, peut-être sur l'inventaire quand même sommaire...

2500

Mme SOPHIE HARDY :

Oui, c'est ça, le groupe des chiroptères, la plupart des espèces présentes au Québec ont été
inventoriées dans le cadre de l'étude d'impact.

2505 Ensuite, au niveau de la faune aviaire, on a une espèce qui est de statut fédéral, la paruline du Canada, c'est un oiseau migrateur.

Ensuite, il y a les espèces marines qui relèvent du MPO pour ce qui est... voyons... du milieu aquatique.

2510 On a quand même des espèces, je ne veux pas en oublier, au niveau aquatique, qui sont peut-être plus d'intérêt et qui sont de compétence provinciale, sur lesquelles il pourrait y avoir un impact, en tout cas, difficile à évaluer pour l'instant dans le fin détail. On a le bar rayé, on a l'omble de fontaine anadrome, l'anguille d'Amérique, l'éperlan arc-en-ciel, qui pourraient avoir des effets du projet.

2515 Je ne sais pas, j'ai ma collègue en faune aquatique sur la rivière Saguenay, je ne sais pas si elle veut intervenir. Karine?

LE PRÉSIDENT :

2520 Simplement nous rappeler l'intervention... le nom de l'intervention de la personne?

Mme SOPHIE HARDY :

2525 C'est madame Karine Gagnon. Elle est biologiste en faune aquatique pour la rivière Saguenay, notamment à la direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

2530 Merci.

Mme KARINE GAGNON :

2535 Oui, bonjour. Tout à l'heure, ma collègue a nommé différentes espèces. Le premier impact qu'on croit qu'il va y avoir sur ces espèces-là, c'est en termes de perte d'habitat, évidemment, au lieu même d'installation, des... Oui?

2540

LE PRÉSIDENT :

2545 Si on se comprend bien, là on parle de milieu marin. On parlait de chiroptères tout à l'heure, mais on parle de transport maritime. J'essaie simplement de ramasser un peu le sujet en fonction du thème qui est défini dans le cadre de la séance actuellement. Alors, je vous laisse parler.

Mme KARINE GAGNON :

2550 Au niveau des espèces terrestres, ma collègue, Sophie, en a discuté. Je pense que notre intervenant voulait avoir plus de détails aussi sur les impacts au niveau des espèces marines d'eau douce ou autre.

LE PRÉSIDENT :

2555 Exact. C'est ça.

Mme KARINE GAGNON :

2560 Moi, c'est plus sur cet aspect-là, sur les espèces de poissons. Donc, ce que je voulais dire, c'est qu'au niveau des espèces d'eau douce qui sont sous notre juridiction, les impacts appréhendés sont vraiment au niveau de la perte d'habitat hydrique, à l'implantation du quai.

2565 Ensuite de ça, ce qu'on s'attend aussi comme impact, c'est au niveau du dérangement au lieu des... au site où il y a les infrastructures, où sera l'activité en lien avec le remplissage et, bon, que vous connaissez. Veux, veux pas, ça crée des impacts au niveau du dérangement.

2570 On avait soulevé comme enjeu la lumière, le bruit, mais par contre, pour ce qui est des poissons, la littérature scientifique sur cet aspect-là, sur le dérangement de ces différents enjeux là sur les poissons, c'est relativement peu connu. On avait déjà pris l'engagement de sortir quelques références pour alimenter, donc c'est ce que je voudrais... je compléterais ma réponse comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2575 Est-ce que vous avez un inventaire plus précis en termes de noms?

Mme KARINE GAGNON :

2580 D'espèces?

LE PRÉSIDENT :

2585 Oui.

Mme KARINE GAGNON :

2590 Évidemment, les premières espèces, on parle du saumon, qui utilise la rivière Saguenay pour remonter jusqu'à sa rivière natale, donc il utilise la rivière Saguenay comme couloir migratoire, qui peut être impacté, mais c'est plutôt difficile pour le moment de chiffrer ou de documenter ou de détailler. Ça fera partie de l'analyse.

2595 L'omble de fontaine anadrome, qui est une espèce préoccupante à notre niveau, aussi, c'est perte d'habitat et au niveau de l'exploitation du site qui peut avoir un impact. L'éperlan arc-en-ciel, qui est une espèce très importante pour tout l'écosystème de la rivière Saguenay, autant pour l'exploitation par la pêche sportive que pour l'alimentation d'autres espèces, autant marines que dulcicoles.

2600 On a présence d'alose savoureuse, bar rayé, saumon Atlantique, je l'ai nommé, anguille, esturgeon, puis ensuite de ça, c'est les principales espèces qui nous concernent, d'eau douce.

2605 Au niveau des espèces marines, il y en a plusieurs aussi : le loup tacheté, le loup à tête large, la morue franche, qui ont des statuts au niveau de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ou la LEP. Pour les espèces marines à statut, c'était la liste.

LE PRÉSIDENT :

2610 Merci beaucoup du complément d'information. Alors, Madame Guyon, merci de votre intervention.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

Merci à vous.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

On avait aussi Parcs Canada, je crois, qui voulait intervenir sur la question.

2620

M. PIERRE BEAUFILS :

Oui, merci, Monsieur le Président. Espèces marines, outre le béluga, il y en a deux autres qui ont un statut en voie de disparition, qui viennent rarement dans le parc ou occasionnellement dans le parc.

2625

Donc : rorqual bleu, on en observe à chaque année, mais ils sont plus dans le secteur des Escoumins, à l'extérieur du parc. Lorsqu'ils rentrent dans le parc, la réglementation s'applique, donc un 400 mètres actif. Des embarcations ne peuvent pas s'approcher à moins de 400 mètres pour les embarcations de plaisance ou d'excursion en mer.

2630

Pour la marine marchande, on a des avis de ralentissement en place, des mesures de ralentissement, puis des zones où qu'on demande à la marine marchande de ne pas pénétrer parce que c'est des secteurs où on voit beaucoup de rorquals bleus.

2635

Bien, là, parce qu'il y en a un dans le parc en ce moment : rorqual noir ou baleine noire, je devrais dire. Ça, c'est très, très, très rare, peut-être un aux deux, trois ans. Étant donné que son statut est vraiment préoccupant, dès que ça arrive, on a un 400 mètres qui s'applique pour les embarcations, puis dans le cas présent, on a émis un avis aussi pour la marine marchande.

2640

Donc, on demande à la marine marchande de ralentir à dix 10 nœuds, puis des embarcations, on a des avis, puis mon collègue qui est venu intervenir plus tôt a déjà été autour des baleines noires pour s'assurer que la mesure était respectée.

2645

On a des préoccupations au niveau des collisions pour le rorqual commun, qui a un statut légal aussi, donc les mesures volontaires qu'on demande à la marine marchande s'appliquent pour eux.

2650

Puis, dans le Saguenay, on a des préoccupations pour le phoque commun. C'est une espèce endémique au parc marin, c'est une espèce qui reste là à année, un peu comme... bien, le béluga ne reste pas à l'année, mais on dit que c'est une espèce endémique, puis on demande... les impacts de la marine marchande sur le phoque commun ne sont pas très préoccupants, mais c'est au niveau

plutôt des excursions en mer, donc on met des mesures en place pour réduire l'impact des excursions en mer sur les phoques communs.

LE PRÉSIDENT :

2655

Merci beaucoup, Monsieur Beaufile.

2660

M. JEAN PARADIS

LE PRÉSIDENT :

2665

J'inviterais maintenant monsieur Jean Paradis, s'il vous plaît. Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2670

Merci, Monsieur le Président, je vais être très brève, je suis consciente qu'il reste encore des questions dans la salle. Je tiens juste à dire que les espèces qui ont été invoquées tout à l'heure – on parle du rorqual bleu et ce que madame Gagnon parlait – ont été analysées dans le cadre de notre étude d'impact et nous avons mis en place des mesures d'atténuation.

2675

Donc, ce que je propose à la commission, c'est de déposer une capsule qui indique toutes les mesures d'atténuation qui ont été mises en place outre la charte d'engagements pour les mammifères marins, qui englobe, évidemment, la présence de toutes ces espèces à statut. Donc, on va déposer à la commission, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2680

Merci, madame Fortin. Monsieur Paradis?

M. JEAN PARADIS :

2685

Oui, bonjour, bon matin, Monsieur le Président. Je vais lire ma question, parce qu'elle est un peu complexe.

2690 Donc, le promoteur américain, dans les documents complémentaires à l'étude d'impact, a reconnu que le projet, je cite : « *En raison de l'augmentation de la navigation qu'il occasionne, est susceptible de comporter un risque pour le rétablissement de la population de bélugas du Saint-Laurent, ainsi que pour les autres mammifères marins s'y retrouvant.* »

2695 Considérant le que béluga est reconnu comme une espèce menacée en vertu de la *Loi (québécoise) sur les espèces menacées ou vulnérables* et qu'également, le béluga est reconnu comme une espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi (canadienne) sur les espèces en péril*, il bénéficie d'ailleurs de la protection découlant de l'arrêté visant l'habitat essentiel du béluga, de la population de l'estuaire du Saint-Laurent, lequel vise à faire respecter l'obligation de protéger légalement l'habitat essentiel en déclenchant l'interdiction prévue à ladite *Loi sur les espèces en péril*, de détruire un élément de l'habitat essentiel de l'espèce.

2700 Ma question : quelles sont les obligations légales? Et la question ne s'adresse naturellement pas au promoteur américain, mais à d'autres intervenants...

LE PRÉSIDENT :

2705 Elle s'adresse au président de la commission, qui va en disposer pour voir dans quelle mesure on pourrait avoir peut-être de l'information d'autres personnes. Alors, Monsieur Paradis, votre question?

M. JEAN PARADIS :

2710 Parfait, Monsieur le Président. Donc, quelles sont les obligations légales du gouvernement du Québec face à cet arrêté fédéral? Et le gouvernement du Québec a-t-il l'obligation de respecter cet arrêté en n'appuyant et n'autorisant aucun projet qui risque de compromettre le rétablissement de la population de bélugas sur le Saint-Laurent?

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on pourra comprendre si Faune et Parcs est interpellé pour cette question.

2720 **Mme SOPHIE HARDY :**

Oui, je vais demander à madame Gauthier de répondre.

LE PRÉSIDENT :

2725

S'il vous plaît. Madame Gauthier?

Mme ISABELLE GAUTHIER :

2730

Parfait, donc un peu comme j'ai dit hier et avant-hier au niveau d'autres interventions, au niveau de la *Loi (provinciale) sur les espèces menacées ou vulnérables*, il n'y a pas d'obligation et il n'y a pas d'interdiction qui viennent d'office avec la désignation d'un statut.

2735

Donc, les espèces reçoivent un statut en fonction de la *Loi des espèces menacées ou vulnérables*, mais contrairement à la *Loi sur les espèces en péril*, il n'y a pas d'obligation de protection qui vienne d'office à partir du moment qu'on désigne ces espèces-là.

2740

Par contre, il y a renvoi réglementaire en fonction d'une autre loi, qu'on appelle la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et les interdictions qui touchent l'ensemble des espèces fauniques sont régies par cette loi-là.

2745

Donc, ce qui veut dire que ce n'est pas parce qu'on a désigné le béluga du Saint-Laurent qu'il y a des interdictions comme telles et des mesures de protection spécifiques qui s'appliquent au béluga du Saint-Laurent depuis que cette espèce-là a été désignée menacée en 2000. Donc, ça, c'est dans un premier temps.

2750

Et comme je disais hier, également, dans ma présentation, on pourrait ultimement venir rehausser le niveau de protection de l'habitat du béluga avec notre coffre d'outils provincial qu'on a. Ces démarches-là sont en cours pour l'instant, mais l'habitat légal n'est pas encore protégé de par la loi provinciale ni sur les espèces menacées ou vulnérables ni sur la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

2755

Ce sont des démarches qui sont assez longues à réaliser et, pour l'instant, ce n'est pas fait encore. Et si jamais c'est fait, cet habitat-là, on va pouvoir... pas réglementer l'ensemble des mesures ou l'ensemble des activités qui impactent l'habitat, on va devoir couvrir certaines activités qui relèvent de la compétence du gouvernement provincial.

Donc, par exemple, ça va être difficile pour nous d'agir sur la navigation, qui relève du champ de compétence du gouvernement fédéral, mais on pourrait agir sur certains aspects, par exemple,

2760 comme le dragage ou certains éléments de contamination ou, par exemple, des rejets municipaux dans l'habitat du béluga, qui relèvent de la compétence du gouvernement provincial.

LE PRÉSIDENT :

2765 Alors, préalable à l'utilisation de cet outil dans votre coffre, je veux dire... Bon, évidemment, ce que je comprends, c'est que vous êtes en train de l'élaborer, puis, éventuellement, on va légiférer pour le mettre opérationnel, mais, je veux dire, vous ne vous levez pas un matin, à dire : « Bon, aujourd'hui, je me sers de cette loi-là puis je l'applique. »

2770 Pourriez-vous nous expliquer un peu plus le processus qui fait que vous pouvez identifier l'intervention avant, justement, d'intervenir puis d'imposer?

Mme ISABELLE GAUTHIER :

2775 Vous voulez dire en termes d'habitat? Je ne suis pas certaine de saisir la question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui, exact. Exact.

2780

Mme ISABELLE GAUTHIER :

2785 O.K. Bien, dans le fond, ce qu'on peut faire, c'est pour l'ensemble... que ce soit pour le béluga du Saint-Laurent ou pour les autres espèces qui sont menacées ou vulnérables, donc tant pour les espèces terrestres que pour les espèces aquatiques, et que pour les espèces aquatiques d'eau douce ou que pour les espèces aquatiques marines, le processus est le même.

C'est-à-dire que ça prend trois grandes étapes avant d'être capable de cartographier légalement un habitat et de le protéger en fonction de notre réglementation provinciale.

2790

Première étape, il faut désigner l'espèce menacée ou vulnérable en fonction de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, chose qui est faite, par exemple, pour le béluga du Saint-Laurent et pour plusieurs autres espèces, par exemple si je prends la tortue des bois.

2795 Deuxième élément important, c'est qu'il faut qu'on vienne cartographier. C'est une petite phrase, en fait, qu'on ajoute à notre réglementation, qui dit: « L'habitat de la tortue et/ou du béluga

correspond à tel ou tel élément. » C'est un petit texte d'à peu près trois, quatre lignes qu'on ajoute au règlement de désignation.

2800 Et une fois que cette deuxième étape-là est faite, en fonction d'une autre loi qu'on a dans notre coffre d'outils, qui est la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, là on est en mesure de venir cartographier un habitat, que ce soit un habitat terrestre ou un habitat aquatique, et d'apporter certaines modalités de protection à cet habitat-là. Ça, c'est les trois grandes étapes.

2805 Pour le béluga du Saint-Laurent, on le sait que l'espèce, elle est désignée depuis 2000. Ça, la première étape, elle est faite.

2810 La deuxième étape, maintenant, il faut venir modifier le *Règlement sur les espèces menacées et vulnérables* et leurs habitats pour apporter les caractéristiques, et c'est à cette étape-là qu'on en est rendu actuellement pour le béluga.

Donc, on est loin d'avoir encore commencé la troisième étape, parce que la deuxième étape n'est pas encore tout à fait terminée. Elle est en cours (phon).

2815 **LE PRÉSIDENT :**

En termes d'échéancier, ça représente combien de temps, en termes d'échéancier, les trois étapes?

2820 **Mme ISABELLE GAUTHIER :**

2825 Malheureusement, je ne peux pas vous dire, parce que le *Règlement sur les espèces menacées et vulnérables* est en cours de modification réglementaire, et il n'y a pas vraiment de délais prescrits avec un délai, je dirais, obligatoire, donc je ne suis pas en mesure de vous dire comme tel ça va être quoi, les délais. C'est en cours, mais malheureusement, je ne peux pas vous dire est-ce que ça va être une question de semaines, de mois; je ne peux pas être précise à ce niveau-là.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Merci, Monsieur Paradis.

2835 **M. JEAN PARADIS :**

Au niveau fédéral, je parle de la *Loi (fédérale) sur les espèces en péril...*

LE PRÉSIDENT :

2840 Oui, on pourrait peut-être offrir l'occasion à Pêches et Océans de préciser?

M. JEAN PARADIS :

2845 Parce que ma question demandait : est-ce que le Québec doit respecter la loi fédérale?

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour Pêches et Océans?

2850 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

Bien, je pense qu'il y a des éléments qui viennent d'être donnés par le provincial sur cette obligation-là, donc je ne suis pas sûr du complément d'information que je peux donner là-dessus.

2855 Je peux parler, pour répondre à la question de monsieur, de l'évaluation qui est faite par le MPO sur les éléments de la *Loi sur les espèces en péril* qui touchent le béluga, mais je ne sais pas s'il veut qu'on s'avance sur ce sujet-là. Je n'avais pas les nécessairement d'autres éléments concernant l'obligation du Québec.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

C'est au regard de la *Loi sur les espèces en péril*, c'est votre responsabilité?

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2865 Oui, oui, absolument, c'est juste que je... pour être sûr de bien répondre à la question de monsieur, pour les éléments que... Pardon?

2870

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2875 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

2880 O.K. Bien, peut-être, les éléments que j'allais juste ajouter, c'est qu'évidemment, il y a des interdictions en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* que le Ministère est en train d'évaluer, principalement le risque de nuire à une espèce en péril, qui, le cas échéant, peut nuire à son rétablissement, et l'évaluation, aussi, du projet, s'il risque de détruire un élément de l'habitat essentiel. Donc, on a deux interdictions sur lesquelles la loi fédérale peut s'appliquer.

2885 Évidemment, on est actuellement en train d'analyser l'impact sur ces deux éléments-là, autant sur l'influence de la nuisance que sur l'influence du projet sur l'habitat essentiel, et malheureusement, pour aujourd'hui, on n'est pas encore à terme sur cette évaluation-là.

2890 Donc, c'est des éléments, disons, les éléments additionnels que je pourrais donner à la question de monsieur, mais je ne sais pas si je réponds à ce qu'il recherchait en termes d'implication de Pêches et Océans par rapport à l'aspect fédéral de la *Loi sur les espèces en péril*.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Monsieur Paradis?

2895 **M. JEAN PARADIS :**

2900 Peut-être juste – Monsieur Paradis – pour... la question pourrait venir du président : est-ce qu'on a des délais pour savoir quand est-ce que ces réflexions-là vont être faites, et est-ce qu'on va avoir les réponses avant que le rapport du BAPE puisse être... Parce que c'est important, là, parce que si...

LE PRÉSIDENT :

2905 Oui, oui, oui, mais là, vous êtes dans, comment dire, dans la précision. Vous...

M. JEAN PARADIS :

2910 Oui, mais c'est des précisions fondamentales. Vous avez vous-même posé la question aux gens du Québec. On pourrait la poser au fédéral : c'est pour quand?

LE PRÉSIDENT :

2915 Oui, oui, oui. C'est ce qu'on fait. C'est ce qu'on fait, Monsieur Paradis. Alors, peut-être fermer votre micro, juste qu'on n'ait pas de problème de... Alors, je donne une autre occasion pour une intervention de Pêches et Océans.

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

2920 Oui, bien, en termes de délai, je vais essayer d'expliquer le mieux possible les étapes actuelles dans lesquelles nous sommes. Évidemment, dans le cadre de la présente audience, toute question qu'on pourra répondre par écrit et donner en détail nous sera adressée par la commission et on va y participer.

2925 Dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale, présentement, cette analyse-là prévoit qu'autour du début de l'année 2021, on dépose notre avis expert du MPO à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

2930 Donc, il nous reste... on a déposé, à la fin du mois d'août, une série de questions au promoteur dans le cadre de l'évaluation environnementale que le promoteur est en train de répondre et qui vont alimenter la production de notre avis expert qui va être déposé, comme je disais, plus à la fin de l'année, début de l'année 2021.

2935 Donc, dans ce contexte-là d'évaluation environnementale, évidemment, comme je l'expliquais plus tôt, le MPO participe à titre d'expert. Évidemment, par la suite, dans le cas d'une conclusion favorable d'évaluation environnementale, bien, le MPO va poursuivre ensuite son évaluation dans les semaines qui suivent une décision sur les aspects plus spécifiques réglementaires que sont les aspects de la *Loi sur les pêches* et les aspects de la *Loi sur les espèces en péril*.

2940

LE PRÉSIDENT :

Alors voilà. Merci beaucoup de votre intervention.

2945 **M. JEAN PARADIS :**

Oui, donc si je comprends bien, ça veut dire qu'on n'aura pas ces choses-là avant le rapport du BAPE, et j'imagine que la commission va pouvoir dire dans son rapport que... en attendant, donc, l'information du fédéral.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

2955 Vous allez devoir lire notre rapport aussi. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que parallèlement à ça, il y a une évaluation environnementale du fédéral qui suit son cours, là. Alors, je veux dire, nous, on va arriver au terme de notre mandat, on va déposer notre rapport, mais l'évaluation environnementale fédérale suit son cours.

2960 Donc, ceux et celles qui sont intéressés à suivre éventuellement cet enjeu-là, bien, pourraient peut-être se tourner vers, justement, le processus fédéral puis mieux suivre exactement qu'est-ce qui se passe en regard de la décision qui est... l'avis, d'abord, de Pêches et Océans puis éventuellement l'avis qui va venir plus tard.

Je vous remercie de votre intervention, Monsieur Paradis.

2965 **M. JEAN PARADIS :**

2970 Oui, juste vous dire qu'on va naturellement suivre le processus fédéral, mais peut-être une petite remarque en passant que vous pourriez faire au président du BAPE : dans le processus fédéral, il y a une aide financière qui est donnée aux organisations pour pouvoir participer aux audiences. Dans le cas du Québec, il n'y a aucune aide financière.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Là, on est loin de notre sujet.

2975 **M. JEAN PARADIS :**

Oui, mais je...

2980

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre intervention, Monsieur Paradis.

2985

M. JEAN PARADIS :

Faites le message.

2990

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, puis venez nous faire le message dans le cadre d'un mémoire. C'est un peu ça, un peu, la contrepartie citoyenne, là, je veux dire, à l'évaluation environnementale qu'on fait actuellement.

2995

Alors, dites-nous, et effectivement, je veux dire, on nous met beaucoup de choses sur les épaules, mais on le fait aussi en fonction de ce que les gens vont venir nous dire en deuxième partie.

3000

On a déjà beaucoup d'information qui circule dans le cadre... puis c'est un peu ça aussi, la séquence qu'on fait. Je veux dire, là on récolte de l'information, on la fait circuler. Nous, on va la décanter, on va faire notre rapport, mais essentiellement, pour ce qui est des éléments importants, nous, on ne se contentera pas juste du questionnement. On va surtout s'appuyer sur ce que les gens vont nous dire en deuxième partie, indépendamment de l'analyse que nous, on va faire, aussi, de l'information qui a été déposée.

3005

Alors, c'est pour ça que quitte à paraître un peu radoteux ou... je veux dire, je rappelle aux gens de venir nous dire, en deuxième partie, qu'est-ce qu'ils en pensent, puis c'est surtout à cette étape-là, pour mieux saisir les enjeux que les gens ou les préoccupations que les gens ont, que la commission va mieux saisir. Puis ça va se refléter dans notre rapport. Alors, il ne faut pas penser que notre travail se limite juste à un jeu de questions/réponses.

3010

C'est pour ça que tout en étant aussi importantes l'une que l'autre, ces deux étapes-là sont liées, et le facteur qui détermine une partie du contenu du rapport, c'est surtout à l'étape des mémoires.

3015

Au-delà, comment dire, des experts indépendants qu'on nous demande, notre premier expert, nous, c'est les citoyens, puis c'est ce qu'ils vont venir nous dire en deuxième partie, puis

3020 selon la pertinence qui va nous être exprimée, c'est certain que ça va avoir une incidence sur notre analyse.

Alors, c'est pour ça, là, j'insiste, quitte à paraître radoteux : venez nous dire ce que vous en pensez en deuxième partie. Et je vous attends, Monsieur Paradis.

3025 **M. JEAN PARADIS :**

Oui, mais je comprends bien ce que vous dites, puis vous savez que j'ai de l'expérience des audiences publiques sur l'environnement, et je peux vous rassurer que la première phrase de mon mémoire, c'est justement : « Nonobstant le fait qu'on n'a pas de financement. »

3030 **LE PRÉSIDENT :**

On a un scoop.

3035 **M. JEAN PARADIS :**

Elle est déjà écrite.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

On a un scoop. Alors, écoutez, je vous attends en deuxième partie, Monsieur Paradis.

M. AREZKI BELOUNIS :

3045 Excusez-moi, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je vous ai négligé, Monsieur. Vous aviez un complément d'information sur...?

3050 **M. AREZKI BELOUNIS :**

3055 Oui, effectivement, j'ai la réponse pour les eaux de ballast. Donc, d'après ma collègue, Sarah Bailey, qui est chercheuse au Laboratoire des Grands Lacs de Pêches et Océans et pour les sciences aquatiques, elle mentionne que l'introduction des eaux salées dans une eau saumâtre ou

bien une eau douce n'est pas vraiment très dommageable pour les milieux, du fait que ça va se diluer rapidement et que l'effet d'introduction de ces eaux de ballast dans ces milieux aquatiques d'eau douce ou bien d'eau saumâtre est moins négligeable que l'apport de sel de déglacage qu'on utilise sur les routes.

3060

Donc, j'ai le courriel, si vous voulez, que je le fasse parvenir à la commission.

LE PRÉSIDENT :

3065

S'il vous plaît. Alors, c'est ce qui met un terme à cette séance. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, tous les éléments qui n'auront pas été soulevés dans le cadre de la présente audience vont être complétés dans le cadre d'un échange écrit entre les différentes personnes-ressources et la commission.

3070

Je tiens à réitérer mes remerciements à Pêches et Océans Canada, qui a fait les efforts pour pouvoir être présent ce matin, pour pouvoir répondre aux questions des citoyens.

3075

Je remercie également les personnes-ressources qui, au pied levé, se sont portées « volontaires », entre guillemets, pour venir nous aider à répondre aux questions des citoyens.

Cet après-midi, nous reprenons le thème du... que je ne me trompe pas... les enjeux économiques et sociaux. Je tiens à vous signaler, d'ailleurs, que pour ce qui est du transport maritime et les impacts possibles sur le milieu marin, nous avons passé plus de 12 heures.

3080

D'autres éléments que je viens à souligner, au-delà des, comment dire, des griefs qu'on nous a exprimés quant au nombre de questions écrites, alors je voudrais simplement faire la démonstration que des fois, une question peut être courte, mais que la réponse peut être longue. C'est ce qui, malheureusement, est un peu lourd dans le processus de consultation du Bureau d'audiences publiques, mais c'est un peu ça, la contrainte.

3085

Alors, en fonction du temps imparti, même si on restreint la parole à une question, bien, je pense qu'on vient de faire la démonstration que même une question peut paraître être simple, mais la réponse peut être complexe, ce qui demande du temps.

3090

Alors, je remercie encore tous les gens d'avoir contribué aux travaux. Merci aux citoyens, aussi, qui sont venus nous interpeller.

On reprend nos travaux cet après-midi, 13 h.

3095

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, le tout selon la loi.

3100

ET J'AI SIGNÉ :

3105



Marie-Claire Pinet, s.o.